



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Rapport annuel

2025-2026



Canada

Table des matières

1	Message de la présidente du conseil d'administration
2	Message du premier dirigeant
3	Faits saillants de l'exercice
13	Gouvernance
23	Rapport de gestion
48	États financiers

Une vue de la pointe Kiwaki, un belvédère emblématique qui permet de se rapprocher de la rivière des Outaouais. L'endroit est animé par le public qui se promène le long de la promenade de l'esplanade, qui fait le tour de la pointe, et de la Pointe aux murmures, au pied du belvédère. Le panorama offre une vue sur des lieux d'importance nationale, notamment le pont Alexandra, la colline du Parlement et la Cour suprême du Canada.



Message de la présidente du conseil d'administration

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2025-2026 de la CCN.

Dans la continuité des succès passés et des leçons tirées, l'année a été marquée par le renouveau et la transformation. L'innovation et la passion ont été mises au service de projets d'envergure qui redynamisent certaines de nos destinations les plus emblématiques et redéfinissent le cœur de la région de la capitale nationale.

Avec une vue imprenable sur l'horizon d'Ottawa-Gatineau, la pointe Kiwaki, récemment rouverte, a rétabli l'accès à l'un des panoramas les plus époustouflants de la capitale. Le public a été invité à redécouvrir ce magnifique parc urbain d'où il peut admirer le paysage de la rivière des Outaouais et en découvrir la riche signification culturelle et historique.

L'engagement de la CCN de revitaliser des lieux publics dignes d'intérêt s'est également poursuivi dans le parc de la Gatineau. La maison O'Brien, un édifice fédéral du patrimoine reconnu qui surplombe le lac Meech, rouvrira ses portes au public au printemps 2026. De plus, le terrain de camping du lac Philippe, récemment réaménagé, offrira des installations modernes et accessibles pour la saison estivale 2026. Ces projets ne sont que quelques exemples de la façon dont la CCN allie l'excellence en matière de conception à l'amélioration de l'expérience du public.

Dans un esprit d'ouverture et de transparence, la CCN poursuit sa collaboration avec tous les paliers de gouvernement, les partenaires autochtones, les organisations communautaires, les parties prenantes et le grand public afin d'élargir la portée de nos efforts visant à créer une région de la capitale nationale dynamique et durable pour l'ensemble de la population canadienne.

La participation du public continue de jouer un rôle déterminant dans la mise à jour du Plan directeur de la Ceinture de verdure, contribuant ainsi à définir une vision qui concilie les loisirs et la protection de cet espace vert essentiel. De même, le Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux s'est fondé sur les commentaires de plus de 3 000 personnes, ce qui a renforcé notre motivation à collaborer avec nos partenaires pour mettre en place un réseau de transport plus moderne, interconnecté et durable dans la région de la capitale nationale.

Je tiens à remercier notre premier dirigeant, Tobi Nussbaum, pour le leadership, la passion et la détermination remarquables dont il fait preuve dans tous les aspects du travail de la CCN. La vision et l'expertise de notre conseil d'administration permettent également à notre incroyable personnel de viser l'excellence dans l'accomplissement de notre mandat. À l'ensemble des membres du personnel de la CCN, je dis merci pour votre dévouement, votre détermination et votre créativité, que vous mettez au service de nos nombreux projets et initiatives.

Chaque année, j'apprécie particulièrement l'occasion qui m'est donnée de souligner et de célébrer nos réalisations communes. La région de la capitale nationale reste un lieu dont l'ensemble de la population canadienne peut être fière, grâce à la détermination sans faille de la CCN à rendre nos berges, nos espaces verts, nos paysages urbains, nos monuments historiques et nos lieux publics plus dynamiques, plus accessibles et plus accueillants pour tout le monde.

Maryse Gaudreault présidente



Message du premier dirigeant

Les nombreuses réalisations de la CCN en 2025-2026 témoignent de la façon dont des idées ambitieuses peuvent se concrétiser en lieux publics animés conçus pour l'ensemble de la population canadienne.

Au cours de l'année écoulée, la CCN a continué à réaliser d'importants investissements dans son patrimoine bâti et naturel, accueillant à nouveau le public dans des lieux très appréciés et proposant de nouvelles destinations phares. La revitalisation de la pointe Kiwekî et le réaménagement de la plage Westboro illustrent la capacité de la société d'État à transformer des endroits emblématiques tout en préservant leur patrimoine, en protégeant leur environnement naturel et en favorisant les interactions.

Nous avons également exploré les occasions de mettre en valeur les terrains et les actifs de la CCN, en particulier le long de nos cours d'eau. Le quai récréatif du lac Dow's et les saunas flottants situés au bord de l'eau à la Maison riveraine de la CCN sont deux exemples illustrant la manière dont la société d'État s'efforce d'offrir de nouvelles activités dans la capitale. S'inspirant des leçons apprises ainsi que des réussites d'autres grandes villes, ces projets pilotes témoignent de la volonté de la CCN d'innover, de croître et de s'adapter.

De plus, nous avons mené des initiatives visant à accroître l'offre de logements et à mettre des terrains à disposition pour la construction de logements abordables dans la région de la capitale nationale. Cela comprend le travail effectué dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour fournir les logements abordables dont la région de la capitale nationale a un besoin urgent.

Les efforts déployés par la CCN pour créer des lieux de divertissement animés au cœur de la capitale, comme le centre d'événements majeurs des plaines LeBreton et History Ottawa, situé au 47-57, rue Rideau, témoignent également de sa volonté de renforcer la vitalité culturelle de la région. Prévu pour ouvrir ses portes en août 2026, History Ottawa insufflera une nouvelle vie au centre-ville et proposera de nouvelles expériences au public.

La collaboration avec nos partenaires demeure essentielle aux progrès que nous réalisons et nous permet de mettre en œuvre des initiatives qui reflètent nos priorités communes. La diversité des points de vue est fondamentale pour garantir que les plans et les projets de la CCN répondent aux besoins des collectivités qu'elle dessert.

Avant tout, cette année, nous aurons fait preuve de résilience. En effet, à la suite d'un examen des dépenses à l'échelle du gouvernement, la CCN a traversé une période de changements importants en restant fermement déterminée à remplir son mandat. Je tiens à remercier notre présidente, Maryse Gaudreault, ainsi que notre conseil d'administration pour leur leadership inébranlable. Je tiens également à exprimer ma gratitude envers l'ensemble des membres du personnel de la CCN. Votre professionnalisme, votre passion et votre dévouement sont au cœur de toutes nos activités.

Je suis impatient de poursuivre sur la lancée de cette année et je suis motivé par notre vision commune, qui consiste à créer une région de la capitale nationale plus belle, plus dynamique et plus durable.

Tobi Nussbaum *premier dirigeant*

Faits saillants de l'exercice



Vue sur la plage Westboro, nouvellement ouverte, qui est située sur la rive ottavienne de l'historique rivière des Outaouais. Cette destination animée est accessible en toute saison et offre de nouvelles façons de profiter du pittoresque paysage riverain.

Planification à long terme

Plan du cœur de la capitale nationale du Canada

Le secteur du cœur de la capitale, que traverse la majestueuse rivière des Outaouais, est le centre de la région de la capitale nationale. Il s'étend sur deux municipalités et deux provinces, chacune ayant son administration propre et ses priorités. C'est sur ce territoire de neuf kilomètres carrés que s'élèvent certains des édifices les plus emblématiques du Canada dans un cadre naturel spectaculaire empreint d'un riche patrimoine culturel. Son contexte urbain a beaucoup changé au fil des ans, et de nouveaux besoins en matière de sécurité, de mobilité, de lutte contre le changement climatique et d'accessibilité universelle ont ainsi vu le jour.

Pour y répondre, le Plan du cœur de la capitale nationale de la CCN propose une vision audacieuse : accroître, au cours des 20 prochaines années, la résilience, la connectivité et le dynamisme du cœur de la capitale. Cet outil est le principal instrument de planification de la CCN pour les sites fédéraux les plus importants situés au cœur de la capitale. Grâce à des échanges continus avec les partenaires, les gens de la région et la population canadienne, les responsables de la planification de la CCN élaborent les politiques et recommandations qui nous permettent d'imaginer de nouveaux parcs et aménagements riverains, des espaces bien conçus et accueillants, des lieux de rassemblement et une meilleure connectivité dans l'ensemble du cœur de la capitale.

En juin 2025, le conseil d'administration de la CCN a approuvé le [volume I](#) du plan, qui présente les politiques thématiques et les éléments conceptuels favorisant la revitalisation du centre-ville. Le volume II, qui sera publié à l'été 2026, abordera en détail les 11 secteurs du cœur de la capitale et contiendra des plans de démonstration et des illustrations des concepts proposés pour éclairer la mise en œuvre. La contribution du public est venue enrichir la version provisoire du volume II transmise aux associations communautaires au printemps 2026. Ensemble, les volumes I et II aideront la CCN à redéfinir le cœur de la capitale pour lui donner un cachet et un caractère dignes de son importance nationale et faire de la capitale du Canada une destination exceptionnelle pour les générations à venir.

Plan directeur de la Ceinture de verdure

En tant qu'intendante de nombreux parcs et espaces verts de la région, la CCN joue un rôle essentiel dans la conservation et la protection des aires naturelles, notamment la Ceinture de verdure de la capitale nationale. La Ceinture de verdure de la région de la capitale nationale, avec ses 20 000 hectares d'espaces verts parsemés de fermes, de forêts et de milieux humides, est le secteur le plus diversifié sur le plan écologique dans l'est de l'Ontario. Bien plus qu'un milieu naturel, la Ceinture de verdure est un cadre privilégié pour l'agriculture durable ainsi que pour les loisirs et les activités de découverte de la capitale. Le Plan directeur de la Ceinture de verdure de la CCN prend en compte cette diversité de rôles et guide les décisions en matière d'aménagement du territoire.

Le plan actuel, approuvé par le conseil d'administration en 2013, doit être mis à jour afin qu'il demeure efficace et pertinent. L'emplacement, la superficie et le rôle de la Ceinture de verdure au sein de la région de la capitale nationale en pleine évolution seront notamment étudiés. La CCN se penche actuellement sur la vision à long terme de la Ceinture de verdure dans le but de préserver et de protéger cet espace vert précieux pour les générations de demain.

Dans le cadre de ce processus de planification, la CCN a entrepris en 2026 des consultations auprès du public et des parties prenantes. Ces consultations, qui se poursuivront tout au long du processus de révision, contribueront à définir la vision commune pour l'avenir de la Ceinture de verdure. L'élaboration du plan devrait s'amorcer en 2026-2027 et s'accompagnera d'une deuxième ronde de consultations publiques. L'étape de mise en œuvre, ainsi qu'une troisième ronde de consultations publiques, est prévue pour 2027-2028. Une fois actualisé, le Plan directeur de la Ceinture de verdure guidera les efforts de la CCN pour renforcer la durabilité de la nature, son attrait et son appréciation dans la région de la capitale nationale.

À l'appui des plans du Canada sur le logement

La crise du logement au pays s'est poursuivie tout au long de l'année écoulée. La CCN, en collaboration avec ses partenaires, a continué de s'impliquer activement dans les plans fédéraux sur le logement qui visent la création de logements abordables pour la population canadienne. Dix terrains appartenant à la CCN, inscrits au registre de la banque de terrains publics du Canada, pourraient accueillir près de 7 600 nouveaux logements. La propriété de la CCN située au 1460, promenade Riverside, à Ottawa, en fait partie.

Le terrain situé au 1460, promenade Riverside a été loué, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux, un programme visant à convertir les biens immobiliers fédéraux excédentaires en logements abordables, durables et socialement inclusifs pour les gens de la région. Ce terrain permettrait la construction de plus de 400 logements dans un milieu urbain misant sur les modes de transport actifs. Il viendrait ainsi répondre à la demande toujours croissante de logements à proximité du centre-ville d'Ottawa, et contribuerait à la création d'une communauté dynamique et bien desservie.

Bâtir LeBreton

En plus des propriétés ajoutées à la banque des terrains publics, la CCN continuera de fournir des terrains destinés à la construction de logements dans le cadre du réaménagement des plaines LeBreton. Le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton prévoit la création d'un quartier diversifié et durable à usage mixte au cœur de la capitale. L'un de ses principaux objectifs est d'offrir diverses options de logement, notamment 25 % de logements abordables au total et au moins 15 % de logements adaptés aux familles.

L'aménagement du terrain de la bibliothèque par la CCN, en collaboration avec des partenaires gouvernementaux, a été couronné de succès. Ce terrain porte désormais le nom d'Odenak, qui signifie « communauté » en langue algonquienne. Odenak comptera 608 logements locatifs, dont 41 % (soit 250 logements) seront abordables. De plus, la CCN s'est assurée les services d'un partenaire de développement pour la prochaine étape de l'aménagement de logements résidentiels à usage mixte dans le secteur des plaines. Cette étape prévoit la construction d'environ 1 000 logements, dont une partie sera abordable, d'ici 2028.

Un autre élément très intéressant du Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton est l'aménagement d'un centre d'événements majeurs au cœur de la région de la capitale nationale. En août 2025, la CCN et Capital Sports Development Inc. (CSDI) ont conclu une convention d'achat-vente visant l'acquisition d'un terrain d'environ 4,5 hectares en vue de l'aménagement d'un centre d'événements majeurs et d'un secteur de l'aréna, y compris un projet à usage mixte, sur les plaines LeBreton. Fortes de cette convention, les deux parties peuvent passer aux étapes suivantes du projet, à savoir les activités de diligence raisonnable, la conception et l'approbation du projet, et la décontamination du terrain en vue de la construction.

Planification des déplacements interprovinciaux

En tant que principale responsable de la planification des terrains et des actifs fédéraux dans la région de la capitale nationale, la CCN s'associe à des partenaires pour la mise en œuvre d'initiatives de planification des transports. Le [Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux dans la région de la capitale nationale](#) de la CCN, approuvé par le conseil d'administration en novembre 2025, décrit une vision et des stratégies liées à la circulation interprovinciale des personnes et des marchandises dans la région de la capitale nationale jusqu'en 2050.

La mise en place d'un réseau de transport bien relié est au cœur de cette vision. En 2025-2026, la CCN et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) ont poursuivi leur collaboration dans le cadre du projet du nouveau pont de l'est dans la région de la capitale nationale. En tant que membre d'une équipe de projet intégrée avec SPAC, la CCN apporte son soutien dans divers domaines, notamment la planification du transport, l'évaluation des impacts et les activités de mobilisation. La première ronde d'activités de consultation publique a eu lieu en 2025 sous la forme d'un sondage en ligne visant à recueillir les commentaires du public sur les principes de planification et de conception préliminaires du projet. La CCN a également tenu une première série de réunions avec des groupes consultatifs publics et d'autres parties prenantes concernées. Au début de l'année 2026, l'ébauche de la description du projet a été déposée auprès de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Les principes de planification et de conception du nouveau pont sont en voie d'achèvement.

Aux côtés de SPAC, la CCN a continué à codiriger la mise en œuvre du projet de remplacement du pont Alexandra. En raison de son âge, ce pont emblématique arrive à la fin de sa vie utile et doit être remplacé. Ce projet a connu des avancées au cours de la dernière année : en janvier 2026, le conseil d'administration de la CCN a accordé à l'avant-projet de conception du pont les approbations fédérales de l'utilisation du sol et du design. Le concept final sera achevé en 2028, et les travaux de construction devraient commencer peu après.

Défi de design urbain

Au printemps 2025, la CCN a organisé la toute dernière édition du Défi de design urbain à l'intention de la relève étudiante de partout au pays. Cette compétition annuelle est l'occasion pour les membres de la relève de proposer des idées novatrices d'aménagement et de design pour un secteur donné de la région de la capitale nationale.

L'édition 2025 du concours mettait en vedette les terrains du canal Bronson, un secteur situé à 1,2 km de la colline du Parlement, dans la partie ouest du centre-ville d'Ottawa. Le projet retenu, le centre culturel Confluence, a été conçu par Jenna Deck et Dominic Dumont, de l'Université Carleton. Leur concept tenait soigneusement compte des formes et du tissu urbains, des possibilités d'animation, du contexte symbolique de l'endroit, de l'accès public multimodal et des possibilités de participation des Autochtones.

Intendante de la capitale

Animation des berges de la capitale

Réouverture de la pointe Kìwekì

En mai 2025, la CCN a annoncé la réouverture de la pointe Kìwekì (prononcé « qui-OUIK-ii »), l'un des belvédères les plus emblématiques de la région de la capitale nationale. Autrefois appelé la pointe Nepean, cet endroit offre une vue imprenable sur des sites pittoresques, notamment la colline du Parlement et la rivière des Outaouais.

Le projet de réaménagement a été guidé par un plan conceptuel dont l'objectif était de repenser le paysage fluvial et de lui rendre ses lettres de noblesse. Par ailleurs, l'aménagement rend hommage à la présence continue des communautés autochtones à la pointe Kìwekì — qui signifie « retour à la terre natale » en langue algonquine — et sur les rives de la rivière des Outaouais, connue sous le nom de Kichi Sibi (grande rivière).

Dans un esprit de réconciliation, la CCN a travaillé avec la Nation algonquine, en particulier avec les communautés de Kitigan Zibi et de Pikwàkanagàn, tout au long de la mise en œuvre. De ces échanges constructifs sont nés le nouvel aménagement paysager, le plan d'interprétation mettant en valeur des éléments des cultures et des langues algonquines, ainsi que la nouvelle passerelle Pidàban (ou « aube »), un pont piétonnier qui rétablit le lien historique entre la pointe et le parc Major's Hill.

Au cours de l'été 2025, la pointe Kiwekì a accueilli 272 000 personnes, soit une moyenne de 2 366 visites par jour. L'aménagement des lieux permet de vivre diverses expériences en harmonie avec la nature et l'esprit dans un espace vert urbain contemporain. La Pointe aux murmures, une structure architecturale aménagée en alcôves profondes, offre une vue sur la Kichi Sibi, tandis que le point culminant du site (le belvédère) qui surplombe la Pointe aux murmures, offre au public une vue panoramique à 360 degrés sur la région de la capitale nationale. Ces éléments en font un lieu accueillant et accessible à tout le monde qui enrichit l'expérience publique du paysage de la rivière des Outaouais.

Quai récréatif du lac Dow's

Au cours de la dernière année, la CCN a multiplié les occasions pour les gens de la région et de l'extérieur de profiter des berges dans un cadre dynamique et accessible. Entre autres, elle a installé un nouveau quai récréatif au lac Dow's, aux abords du pittoresque parc des Commissaires. Ce projet pilote, lancé en juin 2025, a attiré plus de 100 000 personnes dès sa première saison.

Pour la première fois depuis des générations, les gens peuvent à nouveau se baigner au lac Dow's, ce qui contribue à revitaliser le plan d'eau historique classé par l'UNESCO. Le quai flottant, accessible à tout le monde, invite à la baignade et à la détente au bord de l'eau et permet la mise à l'eau d'embarcations non motorisées. On y trouve des chaises Muskoka, des supports à vélos d'inspiration nautique et un jardin destiné aux pollinisateurs. Alors que les vagues de chaleur causées par le changement climatique ne cessent de se multiplier, le quai se veut un lieu de rafraîchissement au cœur de la capitale.

Le projet d'aménagement du lac Dow's s'est vu remettre un prix décerné par le Canadian Brownfields Network, dans la catégorie réaménagement, pour son approche agile et innovante dans la revitalisation du site au profit du public et pour l'accès sécuritaire à la baignade qu'il offre, sans compromettre les écosystèmes aquatiques. Fort de son succès retentissant, le quai est devenu une installation permanente à l'été 2026.

Réouverture de la plage Westboro

En juin 2025, la CCN a rouvert la plage Westboro, une destination riveraine animée et ouverte toute l'année. Sur la rive sud de la rivière des Outaouais, un espace soigneusement repensé invite les gens d'ici et d'ailleurs au jeu, à la découverte et à la communion avec le paysage riverain. Le nouveau site a accueilli plus de 273 000 personnes l'été dernier, dont 20 200 lors de la fête du Canada.

De vastes travaux de réaménagement ont permis la construction d'un nouveau pavillon selon les normes de carboneutralité, sans compromettre ni altérer les atouts de l'endroit. Vu son emplacement près du rivage, le nouveau pavillon est aussi équipé de vitres traitées pour éviter les collisions d'oiseaux, conformément aux Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux de la CCN. On y trouve maintenant toute une gamme d'installations, dont un café et un restaurant modernisés, ainsi qu'une promenade toute neuve qui mène au pavillon et offre une vue panoramique sur la rivière des Outaouais. Les autres nouveautés, qui comprennent une aire de jeux, des terrains de volley-ball de plage, des aires de pique-nique et des bancs le long de la rivière, contribuent à faire de la plage Westboro une destination dynamique pour les personnes de tous âges.

De plus, la conception des bâtiments et de l'aménagement paysager prend en compte les principes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ainsi que l'accessibilité universelle dans le but de créer un lieu sûr et accueillant pour tout le monde. Le site comprend des sentiers et des installations accessibles, des toilettes universellement accessibles dans les deux pavillons, ainsi que des toilettes mixtes. Les kiosques sont accessibles en fauteuil roulant et des places de stationnement accessibles sont offertes au débarcadère.

C'est en collaboration avec des partenaires régionaux, des membres de la communauté ainsi que des têtes dirigeantes et des communautés autochtones que la CCN a mis en œuvre ce projet. Il est financé en partie par la Ville d'Ottawa dans le cadre d'un accord pour l'étape 2 du projet de train léger sur rail. Salué pour son excellence en matière de conservation du patrimoine et d'aménagement urbain, le projet s'est mérité une distinction lors de la remise des Prix du patrimoine et de l'esthétique urbaine d'Ottawa de 2025.

En tant que projet transformateur d'aménagement du domaine public, la plage Westboro n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de l'engagement de la CCN envers la création de lieux dynamiques, inclusifs et enrichissants sur les berges et dans les parcs de la capitale.

Préservation du patrimoine culturel de la capitale

En 2025-2026, la CCN a poursuivi la mise en œuvre de grands projets d'immobilisations financés par des crédits parlementaires additionnels. Ces projets portaient sur la réhabilitation d'infrastructures historiques et culturelles d'importance, y compris des résidences officielles.

Mur de soutènement et escarpement de la promenade Lady-Grey

Le mur de soutènement de la promenade Lady-Grey a été construit par la Commission d'embellissement d'Ottawa, prédécesseur de la CCN, de 1911 à 1913. Il s'étend sur 600 m le long de la rivière des Outaouais, parallèlement à la promenade Sussex. Conçu à l'origine comme un parcours d'honneur reliant la colline du Parlement à Rideau Hall, il sert aujourd'hui principalement de voie d'accès et de stationnement sur rue.

Le mur de soutènement en pierre qui sous-tend la promenade nécessite depuis de nombreuses années des interventions répétées en raison de petits effondrements et de l'instabilité de certaines portions. La CCN s'est donc engagée à effectuer une réfection complète du mur afin d'en garantir la sécurité et la solidité. Le projet en cours comprend des travaux de stabilisation structurelle de la paroi rocheuse exposée et le remplacement complet de l'imposant mur de soutènement. Consciente que ce projet nécessite une quantité importante de béton, matériau à forte empreinte carbone, la CCN a activement recherché une option à faible empreinte carbone, réduisant ainsi considérablement les émissions de carbone intrinsèques du projet. Le projet devrait être terminé au printemps 2026.

À long terme, ce projet structurel d'envergure permettra de dynamiser les berges de la rivière des Outaouais. La CCN entend faire de la promenade Lady-Grey une destination riveraine animée; elle mise sur la création d'un lieu d'intérêt, la connectivité et l'excellence de la conception pour créer un point de repère emblématique dans le paysage de la capitale. La deuxième étape du projet du mur et de l'escarpement de la promenade Lady-Grey permettra de créer une promenade polyvalente depuis le canal Rideau vers l'est jusqu'aux chutes Rideau, comme envisagé dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067.

Réhabilitation du pavillon de l'entrée de Rideau Hall

En vertu de la *Loi sur les résidences officielles*, la CCN est responsable de la planification à long terme, de la restauration et de l'entretien des résidences officielles du Canada, y compris Rideau Hall, un lieu historique national. Le pavillon de l'entrée principale est situé juste à côté du portail principal de Rideau Hall, la résidence de la personne gouverneure générale, à Ottawa. Construit en 1868, il s'agit d'un édifice fédéral du patrimoine reconnu en raison de son importance historique, architecturale et contextuelle.

Depuis plus d'un siècle, le pavillon de l'entrée principale est considéré comme un élément important du domaine vice-royal, où il a d'abord servi de logement au gardien, puis de poste de garde. Plus récemment, il était la résidence du valet, avant les travaux de rénovation qui en ont fait un espace de bureaux en 2003. Le pavillon ne se distingue pas seulement par sa fonction, mais aussi par son esthétique qui confère à l'entrée des lieux une allure distinguée, harmonieuse et raffinée.

Le pavillon de l'entrée principale est aujourd'hui en mauvais état et doit faire l'objet d'une réhabilitation en profondeur. Par conséquent, la CCN procède à des améliorations visant à rendre l'ensemble du bâtiment et ses systèmes solides, durables et faciles d'entretien. Les travaux prévoient la remise en état de l'extérieur du pavillon ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accessibilité. Des rénovations intérieures permettront quant à elles d'optimiser la fonctionnalité des lieux. Le projet est en cours depuis 2025 et devrait s'achever en 2026.

Modernisation du camping du lac Philippe

Le camping du lac Philippe est un attrait important dans le secteur nord du parc de la Gatineau. Son aménagement datait de la fin des années 1950 et, malgré certaines rénovations, ses installations étaient vieillissantes. C'est pourquoi la CCN a mis en œuvre un projet de réhabilitation visant à moderniser le camping, à réduire son impact environnemental global et à bonifier l'offre au public.

Le nouveau relais de jour du terrain de camping se veut une interprétation moderne du casse-croûte d'antan, un pavillon accessible, multifonctionnel et durable, ouvert toute l'année. Le mur emblématique en pierres des champs datant de 1958 et la charpente en poutres de bois ont été préservés et incorporés à la nouvelle structure pour rendre hommage à l'histoire de l'endroit et réduire au minimum l'utilisation de nouveaux matériaux.

Les autres nouveautés comprennent un amphithéâtre au bord du lac, un abri de cuisine, un dépanneur et 10 nouveaux emplacements prêts-à-camper, dont un entièrement accessible. Une signalisation améliorée, des panneaux d'interprétation et des œuvres d'art public ont également été ajoutés un peu partout sur le site en collaboration avec la communauté Kitigan Zibi Anishinabeg de façon à offrir au public une expérience cohérente et culturellement enrichissante.

La majeure partie des travaux s'est achevée à la fin de l'année 2025 et les nouvelles installations seront prêtes pour la saison de camping estival 2026. Les gens pourront à nouveau visiter cet endroit populaire où se mêlent histoire, durabilité et conception soignée.

Renforcement du capital naturel et de la résilience climatique

En tant qu'intendante et planificatrice à long terme des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale, la CCN assure la gestion et l'entretien des actifs bâtis et naturels faisant partie intégrante du patrimoine naturel et culturel du Canada. Guidée par sa [Stratégie de développement durable 2023-2027](#), la CCN reconnaît l'importance d'améliorer la compréhension de la résilience et son intégration dans la planification du portefeuille et les pratiques de gestion des actifs liées au changement climatique.

Pour ce faire, la CCN veille notamment à ce que la valeur des actifs naturels soit prise en compte au même titre que celle des biens bâtis dans le cadre de sa stratégie globale de planification des investissements. Les actifs naturels, comme les forêts, les milieux humides, les rivières et les lacs, sont de plus en plus reconnus comme des infrastructures qui fournissent des services essentiels à la société et renforcent la résilience climatique. À l'appui de cette approche, en 2025-2026, la CCN a commencé à dresser un inventaire des actifs naturels qui permettra d'élaborer une feuille de route du capital naturel et d'orienter la planification à long terme des terrains de la CCN.

Au cours de l'année, la CCN s'est également employée à mettre au point des processus et à fournir des ressources qui permettent la prise en compte des risques climatiques associés à ses actifs. Elle a notamment développé des outils d'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques, ainsi que des lignes directrices, pour aider le personnel à intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification, la conception et la mise en œuvre des projets. Cette stratégie occupe une place centrale dans la gestion des risques climatiques qui pèsent sur les actifs de la CCN et contribue à leur résilience à long terme dans un contexte de changement climatique.

Partenaire créative

Connaître les faits sur les sentiers de la CCN

La CCN, soucieuse de bâtir et de préserver une capitale à l'image de la société canadienne dans toute sa diversité, s'efforce d'offrir à la population des outils et des renseignements qui lui permettent de profiter pleinement des espaces verts.

La CCN assure la gestion et l'entretien de centaines de kilomètres de sentiers dans l'ensemble de la région de la capitale nationale. Cette année, la CCN a lancé une nouvelle carte des sentiers inclusive pour aider les gens à faire des choix éclairés. La Société canadienne de plein air des personnes handicapées (CanDO) s'est associée à la CCN et au photographe local de Google Maps Street View, Brian Redmond, pour développer une application en ligne visant à aider les gens à déterminer si un sentier particulier répond à leurs besoins et à leurs intérêts. Cette initiative s'appuie sur les précieuses contributions des personnes ayant une mobilité réduite qui ont inspecté divers sentiers. Le résultat : un outil convivial qui fournit des renseignements fiables et permet aux gens de prendre des décisions éclairées lors de la planification de leurs excursions dans la nature partout dans la région.

Cette application, lancée à l'été 2025, recense six sentiers populaires de la Ceinture de verdure et du parc de la Gatineau, pour un total de 11,8 km de sentiers. Elle fournit des renseignements détaillés sur la longueur des sentiers, leur revêtement, leur dénivelé, leur largeur et les obstacles rencontrés, ainsi que sur les commodités, comme les bancs et les toilettes. Les commentaires reçus lors du lancement ont permis d'améliorer l'application, et il sera bientôt possible d'ajouter et d'évaluer d'autres sentiers. La CCN demeure déterminée à éliminer les obstacles dans les espaces extérieurs afin que tous puissent y avoir accès.

Solutions adaptées aux loisirs hivernaux

Patinoire du canal Rideau

Chaque hiver, la CCN transforme l'historique canal Rideau en la plus grande patinoire du monde, un parcours sinueux de 7,8 km au cœur de la capitale. La CCN a annoncé le coup d'envoi de la 56^e saison de la patinoire du canal Rideau le 31 décembre 2025, juste à temps pour célébrer l'arrivée de l'année 2026! Cette saison a été tout simplement remarquable : plus d'un million de personnes ont fréquenté la patinoire au cours des 56 jours d'ouverture, soit jusqu'au début du mois de mars 2026.

Tout l'hiver, les équipes d'entretien de la CCN et ses sous-traitants n'ont pas ménagé leurs efforts pour offrir des conditions de patinage optimales au public. Alors que les conditions hivernales deviennent de plus en plus imprévisibles (diminution des journées froides et cycles de gel-dégel fréquents), la CCN continue de moduler ses opérations pour atténuer les effets du changement climatique sur la patinoire.

Dans cette optique, la CCN, en partenariat avec l'Université Carleton, met au point des stratégies et recueille des données afin d'approfondir ses connaissances sur la formation de la glace, l'accumulation de neige et les défis urbains qui fragilisent la surface glacée. Par ailleurs, la CCN déploie des outils destinés à la gestion de l'arrosage et à la préparation de la glace, teste de nouveaux équipements (comme le robot des neiges, un appareil léger conçu pour déneiger la glace mince), et cherche des moyens d'appliquer les solutions novatrices à grande échelle.

En s'ajustant et en innovant constamment, la CCN reste déterminée à faire de la patinoire du canal Rideau une destination hivernale prisée pour les années à venir en dépit des aléas climatiques.

Patinoire réfrigérée de Rideau Hall

Voilà plus de 150 ans que les adeptes de patinage peuvent s'adonner à leur passion sur la patinoire extérieure de Rideau Hall. Cette patinoire patrimoniale est le théâtre d'événements sportifs depuis des générations, notamment les premiers matchs de la Coupe Stanley et le premier match de hockey féminin jamais répertorié. Aujourd'hui, la patinoire est ouverte au public et fréquentée par la personne gouverneure générale et sa famille.

Le raccourcissement de la saison hivernale et le réchauffement des températures compliquent l'entretien de la surface de glace. En tant que gestionnaire des bâtiments et des terrains de Rideau Hall, la CCN a prêté son concours à Son Excellence M. Whit Fraser, consort vice-royal de la gouverneure générale, dans ses efforts de préservation de la tradition du patinage hivernal. Au cours de l'exercice financier 2025-2026, une équipe a été mise sur pied et des fonds ont été recueillis afin de moderniser la patinoire en y installant une nouvelle surface réfrigérée, d'une part pour prolonger la saison de patinage et, d'autre part, pour respecter les normes environnementales.

La CCN s'est assurée que le système proposé convenait à la patinoire, a planifié les installations nécessaires et a assuré l'entretien de la glace pour une utilisation continue. L'installation de la nouvelle surface réfrigérée a été un franc succès : la fréquentation a augmenté et les adeptes du patinage peuvent dorénavant compter sur une glace de qualité supérieure, une saison de patinage allongée et une patinoire prête à l'emploi, même si les conditions météorologiques ne s'y prêtent pas toujours.

Archéologie dans la région de la capitale nationale

La région de la capitale nationale se trouve sur le territoire traditionnel de la Nation algonquine anishinabée. Protéger et préserver les ressources archéologiques qui se trouvent sur les terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale fait partie des nombreux rôles de la CCN, qui s'en acquitte en collaboration avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn. Parce qu'ils descendent des personnes qui ont fabriqué et utilisé ces artefacts, les membres de ces communautés prennent part à la préservation de leur héritage ancestral. Ce partenariat est le seul accord de ce genre conclu par le gouvernement fédéral et les communautés autochtones au Canada.

En mai 2025, la CCN a lancé son programme de bénévolat en archéologie, dans le cadre duquel les bénévoles acquièrent une expérience pratique aux côtés des archéologues de la CCN, tant sur le terrain qu'en laboratoire. À ce jour, le programme compte 76 bénévoles, dont 50 ont participé à des activités de bénévolat au cours de l'année écoulée. En se familiarisant avec les études d'impact archéologique et les mesures d'atténuation, ainsi qu'avec les méthodes de lavage, de tri et de classement des artefacts, les bénévoles découvrent l'importance des ressources archéologiques et leur contribution à la culture et à l'histoire de la région de la capitale nationale.

La CCN organise chaque année des fouilles archéologiques publiques. En 2025, le public était invité à participer à des fouilles au parc du Lac-Leamy, qui contient le plus grand ensemble de sites archéologiques préeuropéens répertorié à ce jour dans le bassin versant de la rivière des Outaouais. En plus des fouilles publiques, le personnel de la CCN a accueilli au laboratoire d'archéologie des élèves de l'Université d'Ottawa qui ont pu découvrir son programme d'archéologie, observer des artefacts de la région (dont le plus ancien, la pointe de pierre de type « Otter Creek ») et s'informer sur les nombreuses possibilités de carrière dans le domaine de l'archéologie et les secteurs connexes.

Deuxième saison du balado *Histoires de la capitale*

Lancé en 2024, le balado *Histoires de la capitale* de la CCN est une façon originale de souligner le 125^e anniversaire de la société d'État et de ses prédécesseurs. Tobi Nussbaum, premier dirigeant de la CCN, et des spécialistes en histoire, en urbanisme, en architecture et d'autres domaines de la CCN et d'ailleurs profitent de l'occasion pour discuter de sujets d'hier, d'aujourd'hui et de demain qui font le charme de la région de la capitale nationale.

Au cours de sa deuxième saison, le balado aborde des sujets variés, comme la protection de la patinoire du canal Rideau contre le changement climatique et le rôle essentiel joué par les agents de conservation de la CCN dans l'intendance de l'environnement et la sécurité publique. Les autres épisodes sont consacrés aux serres patrimoniales de Rideau Hall, à l'animation des berges de la capitale et à la vision à long terme de la CCN sur la manière dont les gens pourront vivre, travailler et profiter des lieux les plus emblématiques au cœur de la capitale.

Les épisodes des saisons 1 et 2 sont disponibles sur YouTube, Apple Podcasts et Spotify.

Douzième édition du Labo d'urbanisme de la CCN

En novembre 2025, la CCN a donné le coup d'envoi de la 12^e édition de son Labo d'urbanisme. Le Labo propose une série de conférences gratuites dans un lieu d'innovation où la population canadienne et les grands esprits de l'urbanisme, du design, du patrimoine, de la conservation, de la durabilité et de la création de lieux publics se rencontrent. C'est l'endroit où se donnent rendez-vous, pour échanger des idées, les gens qui sont passionnés par la création d'une grande région de la capitale nationale. Le programme de la 12^e saison abordait plusieurs sujets d'intérêt pour la population de la capitale, notamment l'avenir du transport ferroviaire, la science et la recherche dans le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure, ainsi que les solutions du secteur public en matière de logement abordable.

Gouvernance



Les portails et les clôtures emblématiques de Rideau Hall, la résidence officielle des gouverneurs généraux, entourent le domaine de vingt-cinq hectares. Ces clôtures soulignent le caractère pittoresque du cadre de ce domaine vice-royal et constituent des repères bien connus dans les environs immédiats.

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement canadien en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (LCN). La LCN définit ainsi le rôle de la CCN : « établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». La société d'État s'acquitte de ce rôle en exerçant les activités suivantes :

- établir l'orientation d'aménagement à long terme des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale;
- définir les règles concernant l'utilisation et la mise en valeur de ces terrains;
- gérer, conserver et protéger les actifs de la CCN (y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les parcs urbains, les biens immobiliers et d'autres biens, comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- entretenir des sites patrimoniaux de la région de la capitale nationale, y compris les résidences officielles et les lieux commémoratifs.

Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

Principes directeurs

Les principes directeurs précisent la conduite que la CCN adoptera pour mettre en œuvre ses priorités et réaliser son mandat. La CCN les examine annuellement pour s'assurer qu'ils s'appliquent toujours à elle. Ils sont décrits ci-après.

Leadership et innovation

Favoriser la créativité et l'innovation de sorte que la CCN soit en première position pour bâtir une région de la capitale nationale prestigieuse et la préserver ainsi.

Responsabilisation et transparence

Assurer l'intégrité de ses activités et la responsabilisation à cet égard par un dialogue ouvert et transparent avec le public et diverses parties prenantes de la région de la capitale nationale et d'ailleurs au Canada.

Réconciliation

Reconnaître que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, en particulier avec la Première Nation algonquine, est essentielle à sa réussite.

Collaboration

Ajouter de la valeur en tant que partenaire avec ses parties prenantes, le public et tous les ordres de gouvernement, afin de créer des legs durables.

Équité et inclusion

Promouvoir, faire valoir et intégrer les principes de la DEI et de l'accessibilité dans l'ensemble des secteurs d'activité de la CCN afin de bâtir et de maintenir un effectif et une capitale qui représentent la société canadienne dans toute sa diversité.

Excellence organisationnelle

Faire preuve d'une saine gestion des fonds publics en continuant d'améliorer les pratiques organisationnelles, la prestation des programmes et les services à la clientèle.

Principales responsabilités

Le mandat de la CCN et celui des organisations qui l'ont précédée remontent à plus d'un siècle. Il fait de la société d'État la première planificatrice à long terme et la principale intendante des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale, en vue de bâtir une capitale dynamique, inspirante et durable. Outre les services internes, deux responsabilités principales se dégagent du mandat de la CCN et de sa précédente architecture d'harmonisation des programmes. Ces responsabilités reflètent ses principales obligations à l'égard du public, à titre d'organisation gouvernementale.

1. Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et les actifs du gouvernement fédéral satisfont à ses besoins et à ceux de la population canadienne, et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la région de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

La CCN élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSDTI).

De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification du transport interprovincial et facilite les projets de transport.

2. Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et remet en état les terrains et les autres actifs du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale.

Elle veille également à ce que la population profite des terrains et autres actifs du gouvernement fédéral en y ayant accès de façon sécuritaire, convenable et durable.

En sa qualité d'intendante des résidences officielles, la CCN s'assure que les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont convenables et servent de cadre inspirant aux activités d'État et aux cérémonies.

3. Services internes

Afin de pouvoir s'acquitter de ses responsabilités en matière de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui appuient la réalisation de ses activités et la gestion des ressources à l'échelle de l'organisation. Ces fonctions soutiennent : la gestion des ressources financières et humaines; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services juridiques; et les Services des technologies de l'information et de géomatique.

Composition, rôles et responsabilités du conseil d'administration

Comme le définit la LCN, le conseil d'administration de la CCN se compose d'une présidente, d'un premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale nationale et d'autres parties du pays. Les mairies d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les séances du conseil. Elles assurent une participation d'office sans droit de vote. La préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais peut également y participer d'office sans droit de vote (détails plus loin).

La personne ministre responsable de la CCN recommande les membres du conseil d'administration à l'approbation de la personne gouverneure en conseil, qui établit pour sa part la présidence du conseil et nomme la personne première dirigeante de la CCN. Le mandat de deux membres du conseil d'administration a pris fin et, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces membres restent en poste jusqu'à ce que de nouvelles personnes soient nommées.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, le conseil :

- établit les grandes orientations stratégiques de l'organisation;
- veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- surveille et examine le rendement de l'organisation et les risques auxquels elle est exposée;
- approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- approuve les transactions et les projets importants que l'organisation compte entreprendre;
- communique avec le gouvernement, les parties prenantes et le public, et favorise les relations avec ces parties.

Dans son rôle de surveillance de l'organisation, le conseil d'administration prend une part active à l'établissement et au suivi de l'orientation de la gestion. La personne première dirigeante rend compte au conseil de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Elle lui fait part du rendement de la société d'État au début de chaque séance, en présentant un rapport d'activité.

Participation des municipalités aux séances du conseil d'administration

Les participations municipale et préfectorale sont régies par le code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil de la CCN. La participation d'office sans droit de vote donne aux mairies et à la préfecture la possibilité de prendre part aux discussions, à l'instar des autres membres, en soulevant des questions et en formulant des commentaires pendant les séances du conseil. La présence des mairies est permise pour toutes les affaires du conseil sauf quand des points à l'ordre du jour concernent la confidentialité commerciale, les secrets du cabinet, le secret professionnel, les ressources humaines ou des questions d'ordre privé, et les résidences officielles du Canada. La présence de la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est permise pour les affaires du conseil lorsqu'un point à l'ordre du jour touche la MRC ou se déroule à l'intérieur de ses limites géographiques.

Conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale ¹



Maryse Gaudreault
Gatineau (Québec)
Présidente
Du 6 juin 2023
au 5 juin 2027

A, B, C, 1



**Tobias (Tobi)
Nussbaum**
Ottawa (Ontario)
Premier dirigeant
Du 4 février 2019
au 3 février 2023 au
2 février 2025 au
3 février 2029

A, C, 1



Mireille Apollon
Gatineau (Québec)
Du 14 décembre 2017 au
13 décembre 2021 au
27 avril 2027

A



Sameera Akram
Pickering (Ontario)
Du 27 avril 2023 au
27 avril 2027

C



Lise Bernier
Québec (Québec)
Du 22 juin 2019 au
21 juin 2023

C



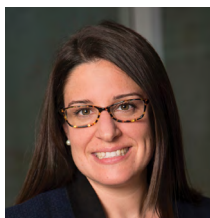
Kenneth Hughes
Ottawa (Ontario)
Du 28 avril 2023 au
27 avril 2027

B



**Andreas (Andy)
Kikites**
Toronto (Ontario)
Du 28 avril 2023 au
27 avril 2027

B



Tanya Gracie
Ottawa (Ontario)
Du 14 décembre 2017
au
13 décembre 2020 au
27 avril 2027

B



Caroline Lajoie
Québec (Québec)
Du 1^{er} juillet 2019 au
30 juin 2023 au
20 juin 2028

1



Cathy Lewis
Ottawa (Ontario)
Du 28 avril 2023 au
27 avril 2027

C



Eleanor Mohammed
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édward)
Du 28 avril 2023 au
27 avril 2027

A, 1



Norm Odjick
Maniwaki (Québec)
Du 17 décembre 2017
au
16 décembre 2020

A, C



Sasha Palamarevic
Gatineau (Québec)
Du 28 avril 2023 au
27 avril 2027

B



Lou Ragagnin
Vaughan (Ontario)
Du 22 juin 2019 au 21
juin 2023 au 20 juin
2028

B



Denis Vaillancourt
Rockland (Ontario)
Du 14 mai 2018 au
13 mai 2022, puis au
27 avril 2027

C



Maude Marquis-Bissonnette
Mairie de Gatineau



Mark Sutcliffe
Maire d'Ottawa

Comités de direction

A = comité directeur

B = comité d'audit

C = comité de la gouvernance

Comités consultatifs

1 = comité consultatif de l'urbanisme,
du design et de l'immobilier

Participation d'office sans droit de vote

¹ Composition du conseil au 31 mars 2026

Responsabilité et fonctionnement

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN précisent les pouvoirs du conseil en vertu de la LCN, donnent des précisions sur les séances du conseil, délèguent des pouvoirs aux personnes première dirigeante et secrétaire de la Commission, et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les fonctions et les responsabilités du conseil et des comités de la société d'État.

Les membres du conseil d'administration doivent respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), la *Loi sur les conflits d'intérêts*, le code de conduite et les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration de la CCN ainsi que les règlements administratifs de l'organisation. La déclaration de tout conflit d'intérêts est obligatoire, chaque année et si un conflit d'intérêts survient pendant l'année. En présence du risque de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent, tout membre du conseil doit se retirer du processus décisionnel.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif au moyen d'un processus d'autoévaluation structuré. En plus d'une assemblée publique annuelle et de quatre réunions ordinaires, le conseil se réunit en personne quatre fois par année, ainsi que par vidéoconférence. Chaque réunion peut comporter une séance publique et une séance à huis clos. L'assemblée publique annuelle donne à la CCN la chance de présenter les réalisations de l'exercice qui vient de s'écouler et ses priorités pour l'exercice à venir. C'est également une occasion, pour le public, de poser des questions. L'assemblée publique annuelle la plus récente a eu lieu en virtuel le 23 juin 2026.

Comités

Comités de direction

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration, et trois comités consultatifs ou spéciaux conseillent la personne première dirigeante et la haute direction.

Le comité directeur se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut lui déléguer certains pouvoirs et certaines fonctions. Actuellement, les pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Le comité d'audit surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN, de même que la fonction d'audit interne.

Le comité de la gouvernance aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour s'assurer qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

Comités consultatifs

Ces comités donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes d'excellente réputation, des quatre coins du Canada, y siègent. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux le sont par la personne première dirigeante.

Le comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme de la CCN concernant l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale, sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains et sur d'autres questions d'ordre immobilier. Il est composé de spécialistes en aménagement immobilier; développement durable; planification urbaine et régionale; aménagement urbain; conservation du patrimoine; architecture; et aménagement paysager.

Comités spéciaux

Le **comité consultatif sur l'accessibilité universelle** donne des conseils professionnels et objectifs sur les programmes, les services et les politiques liés à l'accessibilité universelle pour les projets qu'entreprend la CCN, ainsi que sur la façon de satisfaire aux exigences à cet égard.

Le **comité consultatif sur la toponymie** examine l'information incluse dans les propositions d'attribution ou de changement d'une désignation toponymique. Il donne aussi des conseils sur les besoins en matière de participation et de consultation du public.

Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par la personne gouverneure en conseil. Elle suit les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État, qui ont été établies par le Bureau du Conseil privé. Puisqu'elles participent d'office et n'ont pas droit de vote, les maires d'Ottawa et de Gatineau ainsi que la préfeture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ne reçoivent pas de rémunération. Des honoraires annuels allant de 8 000 \$ à 9 400 \$ ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ sont prévus pour la présidence du conseil, pour sa participation aux réunions du conseil et de ses comités, et pour certaines responsabilités spéciales de direction, d'analyse ou de représentation que le conseil d'administration approuve. Les autres membres du conseil qui participent au travail des comités et exécutent des tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels allant de 4 000 \$ à 4 700 \$, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$. Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du conseil obtiennent le remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. La présidence du comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$.

Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est l'auditeur de la CCN. Le BVG audite annuellement les états financiers de clôture d'exercice de la CCN pour donner une opinion quant au fait que ceux-ci présentent ou non avec justesse, à tous égards importants, la situation financière et les résultats réels des activités de l'organisation ainsi que la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et pour déterminer si les transactions portées à la connaissance de l'auditeur au cours de l'examen sont effectuées conformément à la partie X de la LGFP et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la société d'État et aux directives formulées en vertu de l'article 89 de la LGFP.

En outre, la partie X de la LGFP prévoit que le BVG effectue un examen spécial de la CCN tous les 10 ans. Le dernier examen spécial a débuté au cours de l'exercice 2024-2025 et a porté sur la période se terminant en septembre 2025. Le rapport intitulé « Examen spécial 2026 – Rapport de la vérificatrice générale du Canada au conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale » a été présenté au printemps 2026 et contient des conclusions et des recommandations dans les domaines de l'entretien des actifs, de la gestion des risques, de la mesure du rendement, de la gestion de projets et de la gestion des ressources humaines. La CCN a depuis commencé à mettre en œuvre un plan d'action de la direction en réponse à ces recommandations.

Reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne

La CCN est inscrite en tant que société d'État à l'annexe III de la LGFP et est assujettie à la partie X de cette loi. Depuis le 20 novembre 2019, elle rend compte au Parlement par l'entremise de la personne ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Ombudsman de la Commission de la capitale nationale

L'ombudsman de la CCN, que nomme son conseil d'administration, est une ressource indépendante et confidentielle à qui le public s'adresse pour régler des plaintes une fois tous les autres recours épuisés. L'ombudsman dépose un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. Le public peut consulter les rapports annuels précédents sur le [site Web de l'ombudsman](#).

Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Membres du conseil	Honoraires Indemnités 1,2,4,5,		Déplace- ments 2,3	Total	Séances du conseil (jours)	Présence			
	\$ (A)	\$ (B)	\$ (C)	\$ (A+B+C)		CD (jours)	CA (jours)	CG (jours)	CCUDI (jours)
Sameera Akram	4 000	2 250	484	6 734	6.5			2.5/2.5	
Mireille Apollon	4 000	5 031	–	9 031	7	0.5			
Lise Bernier	4 000	1 875	469	6 344	5			1 / 2.5	
Tanya Gracie	6 000	2 813	–	8 813	6		3 / 3.5		
Kenneth Hughes	4 000	3 188	–	7 188	7		3.5 / 3.5		
Andy Kikites	4 000	2 438	859	7 297	6		2 / 2		1 / 1
Caroline Lajoie	4 000	2 250	336	6 586	6.5				2 / 3
Cathy Lewis	4 000	2 625	–	6 625	7		1.5 / 1.5	1 / 1	
Eleanor Mohammed	4 000	5 281	492	9 773	4.5	1		1 / 1.5	1 / 2
Norm Odjick	4 000	4 563	–	8 563	6	1		1 / 2.5	
Sasha Palamarevic	4 000	2 250	–	6 250	6		2 / 3.5		
Lou Ragagnin	4 000	2 438	281	6 719	6		3 / 3.5		
Denis Vaillancourt	4 000	2 250	–	6 250	7			2.5 / 2.5	
Maryse Gaudreault	9 400	18 250	–	27 650	7	0.5	3 / 3.5	2.5 / 2.5	1 / 3
Total	63 400	57 502	2 921	123 823					

¹ Taux établis conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2000, arrondis au dollar près.

² Comprend la présence à des séances d'information, des séances de planification stratégique, des réunions des comités consultatifs et de direction et à l'assemblée publique annuelle et, pour la présidence du conseil d'administration, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.

³ La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil d'administration et ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction des dépenses raisonnables.

⁴ Comprend la participation aux séances à huis clos du conseil et aux réunions des comités par téléconférence, aux devoirs spéciaux et aux votes électroniques.

⁵ À certaines périodes de l'année, tous les membres du conseil sont tenus d'assister aux réunions du comité de la gouvernance.

CD : comité directeur; CA : comité d'audit; CG : comité de la gouvernance; CCUDI : comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Organigramme

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil, l'équipe de la haute direction, les comités et les directions. Dans la structure organisationnelle de la CCN, la personne première dirigeante est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. La personne première dirigeante est assistée d'une équipe de la haute direction composée du chef de cabinet et secrétaire de la Commission, ainsi que de la vice-présidence des directions suivantes : Aménagement de la capitale, Intendance de la capitale, Services généraux, Design et construction, Ressources humaines et gestion des lieux de travail, Politiques, affaires publiques et juridiques et Immobilier et développement. La bonne gestion et la mise en œuvre des activités de la société d'État relèvent des vice-présidences. La Direction de l'audit, de la recherche, de l'évaluation et de l'éthique fournit au comité d'audit et à la haute direction une assurance indépendante et objective, et supervise le Bureau de l'éthique.

Comité de la haute direction

Tobi Nussbaum

Premier dirigeant

Véronique de Passillé

Vice-présidente, Politiques, affaires publiques et juridiques

Harinder Kaur

Vice-présidente, Design et construction

Tania Kingsberry

Cheffe des services financiers et vice-présidente, Services généraux

Bill Leonard

Vice-président, Immobilier et développement

Nancy Martel

Vice-présidente, Ressources humaines et gestion des lieux de travail

Alain Miguelez

Vice-président, Aménagement de la capitale

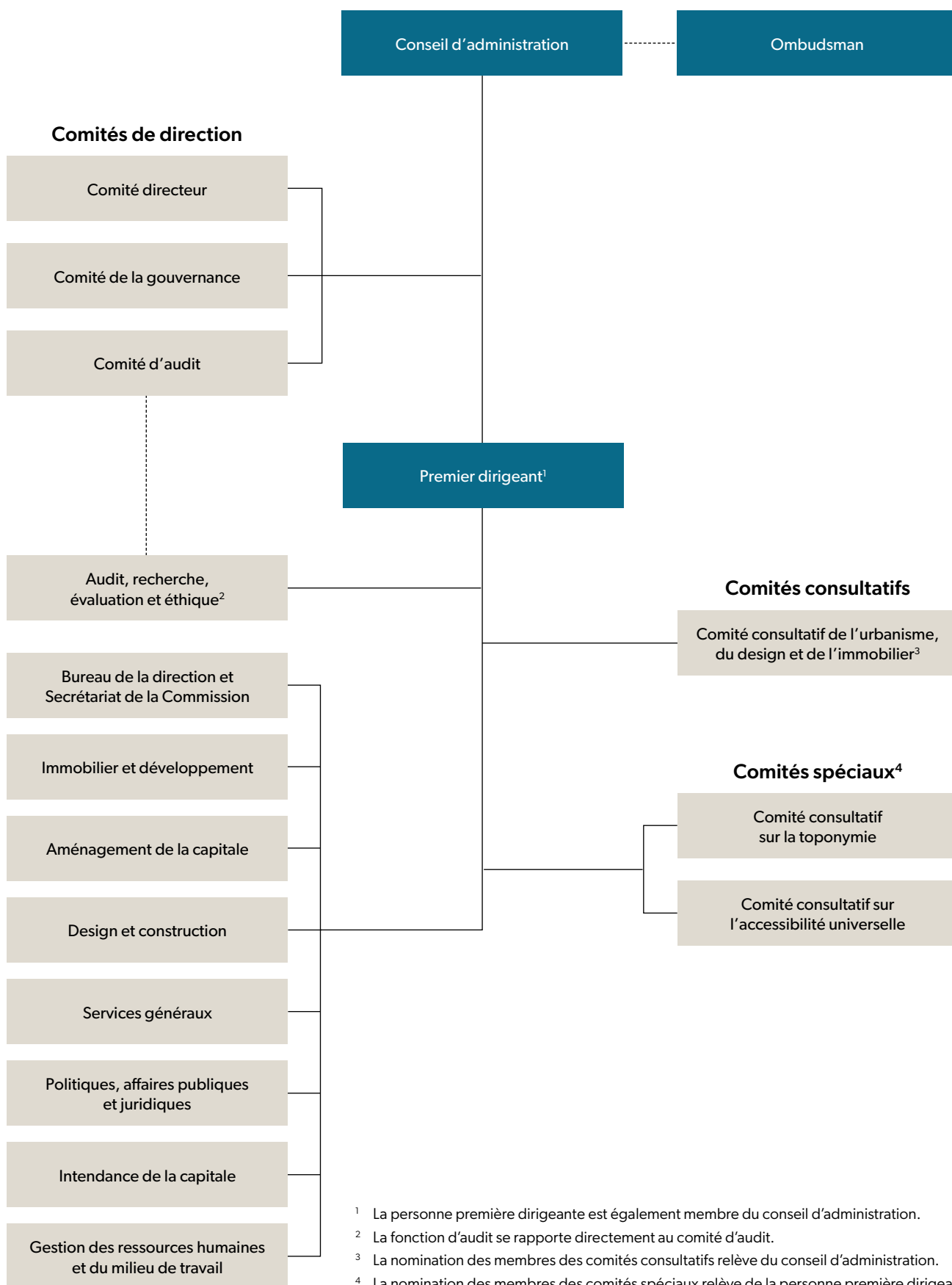
Duncan Retson

Vice-président, Intendance de la capitale

Luc Fournier

Chef de cabinet et secrétaire de la Commission

Organigramme de la Commission de la capitale nationale



Rapport de gestion

Vue du nouveau relais de jour du camping du lac Philippe. Tout en conservant le mur en pierres des champs et la charpente en bois emblématiques datant de 1958, le bâtiment a été transformé en un lieu accessible, polyvalent et durable qui modernise cette attraction très prisée du parc de la Gatineau.

Faits saillants sur cinq ans

pour les exercices clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Financement d'exploitation					
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	90 806	89 711	74 513	79 091	74 785
Revenus d'exploitation	70 122	64 528	91 503	105 636	64 824
	160 928	154 239	166 016	184 727	139 609
Charges d'exploitation*	182 841	174 833	159 364	151 847	140 481
Financement des immobilisations					
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	111 132	74 599	30 863	112 504	84 946
Projets d'immobilisations importants					
Réaménagement des plaines LeBreton	1 810	455	3 526	1 696	5 252
Résidences officielles	9 650	4 504	6 530	3 391	5 638
Acquisition de biens immobiliers	1 343	13 238	30 392	753	27 787
Immobilisations					
Terrains	416 123	388 964	378 077	364 734	345 515
Immeubles et infrastructures, améliorations locatives et équipements (net de l'amortissement)	739 886	650 721	548 551	454 956	429 710
Investissements dans les immobilisations**	120 061	135 610	135 052	55 276	65 091

* Les écarts entre les charges d'exploitation d'un exercice sur l'autre sont surtout attribuables à des dépenses ponctuelles qui sont décrites davantage à la section "Examen financier" du présent rapport annuel 2025-2026, à la page 39.

** Les investissements dans les immobilisations excluent les dépenses non monétaires.

Principaux faits saillants d'exploitation

pour les exercices clos le 31 mars	2025-2026	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Nombre d'employés	543	604	578	535	531

Contexte opérationnel en 2025-2026

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d'horizon dégagant les tendances, les possibilités et les défis les plus importants qui pourraient influencer sur ses activités. La section qui suit présente une analyse de la manière dont ces facteurs ont influencé la réalisation du mandat en 2025-2026.

Réalisation du mandat

À titre d'intendante des terrains et des actifs fédéraux dans la région de la capitale nationale, la CCN demeure déterminée à assurer une saine intendance de son portefeuille diversifié. Les crédits supplémentaires alloués depuis 2018 ont permis à la CCN de réaliser des progrès mesurés dans la gestion de l'entretien différé des actifs. Ces progrès comprennent la remise en état de certains des actifs les plus importants sur le plan national dans la région, dont beaucoup sont des destinations prisées par la population locale ainsi que par plus de 11 millions de personnes qui visitent la région chaque année.

En 2025-2026, la CCN a poursuivi la mise en œuvre d'un plan de projet exhaustif sur plusieurs années qui vise l'entretien des infrastructures historiques et d'importance culturelle, y compris les actifs des résidences officielles. Parallèlement à l'exécution de ces grands projets d'immobilisations, la société d'État a œuvré à l'amélioration de ses processus et de ses systèmes afin de soutenir le mieux possible la gestion intégrée des actifs.

Dans le cadre de son rôle de planificatrice à long terme, la CCN a également mené des études visant à mettre en place un réseau de transport interprovincial plus efficace et plus durable. Elle a notamment assuré la coordination entre tous les paliers de gouvernement et les partenaires du secteur des transports afin de mener à bien la mise à jour du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux, fait avancer les activités de planification en vue de la construction d'un nouveau pont dans l'est et collaboré avec SPAC pour mettre en œuvre le projet de remplacement du pont Alexandra.

De plus, la CCN a continué d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour régler la crise du logement qui sévit au Canada. La CCN a mis en œuvre son programme Construire des logements sur des terrains de la CCN, destiné à créer davantage de logements abordables sur des terrains fédéraux sous-utilisés dans la région de la capitale nationale. Elle a planifié et évalué les possibilités d'accélérer la construction de logements, ce qui a permis de mettre à la disposition du marché des terrains ayant un fort potentiel de construction rapide de logements. En plus de ces efforts, en mars 2026, 10 propriétés de la CCN restaient disponibles dans la banque de terrains publics du Canada. La CCN a également simplifié ses procédures afin d'accélérer l'approbation des projets de logement assujettis à l'approbation fédérale (AFUSDTI).

Les responsabilités et les compétences de la CCN créent des interactions avec de nombreuses entités régionales. Il est donc essentiel de collaborer avec les partenaires régionaux et de continuer à entretenir des relations étroites avec les leaders et les communautés autochtones de la région, notamment la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn. La CCN collabore régulièrement avec des partenaires autochtones dans le cadre de grands projets d'infrastructure et de diverses activités de planification à long terme.

De plus, la capacité de la CCN à mener à bien chacune des activités qui lui sont confiées repose sur le dévouement et la passion de son personnel. Le personnel de la CCN démontre sans cesse sa détermination à bâtir une capitale dynamique, durable et inspirante, qui est source de fierté pour l'ensemble de la population canadienne. Tout au long de l'année, la société d'État a pris soin de développer une main-d'œuvre moderne et inclusive en favorisant une culture d'entreprise fondée sur des valeurs, en proposant des modalités de travail hybrides et en intégrant de manière systématique des principes de DEI à tous les niveaux de l'organisation. Par conséquent, la CCN a été nommée parmi les meilleures sociétés employeuses de la région de la capitale nationale pour la sixième année consécutive.

Harmonisation avec les priorités gouvernementales

Dans l'exécution de ses principales responsabilités, la CCN doit veiller à ce que sa démarche s'harmonise avec les priorités du gouvernement et le mandat ministériel. Au cours de l'exercice 2025-2026, la CCN a continué de mettre l'accent sur la bonne gestion financière; les progrès en matière de développement durable et de résilience climatique; la promotion de la DEI; le soutien à la collaboration et à la transparence; ainsi que la modernisation de l'approvisionnement dans le cadre des activités pour lesquelles elle est mandatée.

Intendance économique et financière

La CCN s'engage à soutenir la priorité du gouvernement visant à ralentir le rythme et à limiter l'ampleur de la croissance des dépenses publiques. La CCN a réalisé de nouvelles économies en 2025-2026 grâce à la mise en œuvre de sa stratégie de réduction des dépenses et est en bonne voie d'atteindre ses objectifs d'ici 2026-2027. Des économies de frais d'exploitation seront réalisées grâce à la réduction de la superficie du nouveau bureau principal de la CCN, actuellement en cours de rénovation au 80, rue Elgin, à Ottawa. D'autres économies seront réalisées grâce à des mesures d'efficacité énergétique, à la simplification des processus administratifs et à la réduction des frais de déplacement.

De plus, en juillet 2025, le gouvernement a lancé un examen exhaustif des dépenses afin de s'assurer que les dépenses fédérales sont responsables, rentables et qu'elles produisent des résultats pour la population canadienne. Dans le cadre de cet examen, la CCN a évalué les possibilités de simplifier ses activités et d'accroître son efficacité, dans la mesure du possible. La société d'État atteindra ses objectifs d'économies de 15 % d'ici 2028-2029.

Développement durable et résilience face au changement climatique

La Stratégie de développement durable 2023-2027 de la CCN fournit l'orientation stratégique fondamentale de ses activités de développement durable. La CCN continue de mettre en œuvre les mesures clés définies dans la stratégie, qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022-2026 et de la Stratégie pour un gouvernement vert.

Conformément à ces stratégies, la CCN s'est engagée à atteindre la carboneutralité dans ses activités immobilières d'ici 2050 et à élaborer un plan de carboneutralité et de résilience climatique pour son portefeuille immobilier afin d'atteindre cet objectif. Ce plan permettra de déterminer la nature des émissions de carbone liées aux activités opérationnelles et de proposer des stratégies pour les réduire, tout en soutenant les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques décrites dans la Stratégie de développement durable de la CCN.

En 2025-2026, la CCN a entrepris d'établir un inventaire des actifs naturels pour s'assurer que ceux-ci soient pris en compte au même titre que les actifs bâtis lors de la détermination et de la hiérarchisation des investissements, et pour orienter son processus de planification à long terme. Les mesures prévues dans le Plan d'adaptation au climat de la CCN ont également progressé. En plus de renforcer le processus d'évaluation des impacts environnementaux de ses plans à long terme, la CCN a lancé un projet visant à élaborer des outils et des lignes directrices qui permettront de renforcer les capacités internes pour évaluer et gérer les risques climatiques dans le cadre de projets. De plus, la CCN est en bonne voie d'atteindre son objectif de développement durable consistant à s'approvisionner à 100 % en électricité propre pour son portefeuille immobilier grâce à l'achat de certificats d'énergie renouvelable, compensant ainsi la part de sa consommation d'électricité liée aux sources d'énergie fossile.

La CCN poursuit également ses travaux visant une meilleure harmonisation avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) en élaborant un plan de mise en œuvre, qui prévoit notamment la quantification des risques significatifs liés aux changements climatiques. Le [rapport annuel 2024-2025 sur la Stratégie de développement durable](#) fournit de plus amples renseignements sur les progrès réalisés en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

Environnement de travail sain et sécuritaire

La CCN s'est engagée à veiller à ce que ses milieux de travail favorisent la santé physique et mentale et le mieux-être du personnel. Le Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) reste un pilier de cet engagement, puisqu'il offre un accès confidentiel à un large éventail de services qui accordent la priorité à la santé et à la résilience du personnel. En partenariat avec le PAEF ou d'autres entreprises fournisseuses, la CCN offre des séances d'information sur le mieux-être en milieu de travail, la santé mentale et la gestion quotidienne du stress. Le personnel est également encouragé à adopter des modes de déplacement actif, à participer à des activités sociales et sportives, et à s'adonner à des activités en plein air qui renforcent l'esprit d'équipe afin de favoriser le mieux-être en général.

En 2025-2026, la CCN a également continué à renforcer ses systèmes et ses pratiques en matière de santé et de sécurité au travail. La société d'État a collaboré avec les principales parties prenantes, notamment les comités locaux de santé et de sécurité au travail (SST), afin d'élaborer et de mettre à jour des programmes, des lignes directrices et des procédures. Cette approche collaborative a permis d'améliorer la pertinence et la cohérence des initiatives en matière de SST, de favoriser la sensibilisation et la participation à l'échelle de l'organisation, et elle a notamment donné lieu à la simplification du processus permettant de recueillir des commentaires pertinents et utiles dans le but d'améliorer le programme de prévention des risques de la CCN. Dans l'ensemble, ces efforts s'intègrent à la réponse continue de la CCN aux lacunes importantes déterminées lors de l'examen spécial du BVG de 2026.

Diversité, équité et inclusion

La CCN est résolue à promouvoir, faire valoir et intégrer les principes de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans l'ensemble des secteurs d'activité de la CCN afin de faire progresser une culture fondée sur ces valeurs et de bâtir une capitale qui représente la société canadienne dans toute sa diversité. Au cours de l'année écoulée, la CCN a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action pour la DEI au moyen d'initiatives visant à améliorer la formation, à intégrer l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans la prise de décision et à appliquer une approche globale de la DEI aux projets et programmes. Le comité sur la DEI de la CCN formule des recommandations concernant ces initiatives, soutient les activités de sensibilisation à la DEI et milite en faveur de l'équité, l'inclusion, la réconciliation, l'antiracisme et l'accessibilité en milieu de travail.

Collaboration et transparence

Au cours de l'exercice 2025-2026, la CCN a poursuivi ses efforts pour communiquer régulièrement avec les parties prenantes et le public, principalement dans le cadre des séances publiques du conseil d'administration, de la série de conférences du Labo d'urbanisme et de l'initiative La CCN Ouverte. De plus, la CCN offre de nombreuses occasions de consultation et diffuse régulièrement des renseignements au moyen de ses communiqués habituels. La politique sur l'accès à l'information de la CCN lui permet de respecter ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Elle a aussi mis en œuvre un plan annuel de diffusion des données ouvertes qui s'harmonise avec les demandes de données publiques, lorsque c'est possible. Les ensembles de données identifiés ont déjà été publiés sur le portail des données ouvertes de la CCN, ce qui assure une plus grande accessibilité et transparence, et d'autres diffusions sont prévues.

Modernisation de l'approvisionnement

Pendant l'exercice 2025-2026, la CCN s'est efforcée de renforcer et de moderniser ses politiques et procédures d'approvisionnement afin de mieux appuyer l'exécution de son mandat. La nouvelle politique d'approvisionnement de la CCN, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2025, s'harmonise avec les pratiques exemplaires du gouvernement fédéral et les exigences de la loi. Il s'agit notamment des exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, qui garantit que la CCN choisira des entreprises fournisseuses soucieuses de l'éthique dont la chaîne d'approvisionnement n'a recours ni au travail forcé ni au travail des enfants. Conformément à cette loi, la CCN a soumis son rapport annuel pour l'exercice 2025-2026 dans les délais prescrits, c'est-à-dire le 31 mai 2026.

La CCN a également revu ses pratiques d'approvisionnement afin de s'assurer qu'elles sont conformes au nouveau cadre de la politique « Achetez canadien » du gouvernement. À compter de janvier 2026, et conformément à l'instruction reçue par décret en vertu de l'article 89 de la LGFP, les sociétés d'État fédérales doivent harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques avec ce cadre et les instruments de politique connexes. Les pratiques de la CCN sont déjà plutôt alignées sur la vision de la politique et offrent une base solide pour soutenir davantage la participation de l'industrie canadienne aux projets.

Cybersécurité

Les cybermenaces évoluent constamment et deviennent de plus en plus sophistiquées, surtout avec l'émergence de l'intelligence artificielle. La CCN harmonise son approche de cybersécurité avec la Politique sur la sécurité du gouvernement et la Politique sur le service et le numérique du gouvernement du Canada. Tout en mettant en œuvre des améliorations sur le plan technologique et des systèmes pour lutter contre les derniers risques en matière de cybersécurité, la CCN s'efforce de promouvoir une culture de sensibilisation à la cybersécurité. Elle y parvient au moyen de campagnes d'information, de simulations d'attaque et de formations supplémentaires obligatoires pour tout le personnel.

Gestion intégrée des risques

La CCN utilise un cadre de gestion intégré et détaillé pour déterminer, gérer et atténuer les risques auxquels elle est exposée. Elle applique ce cadre à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets. La gestion des risques d'entreprise est intégrée dans le cycle de planification et de reddition de comptes de la CCN par le truchement d'un exercice visant à établir le profil de risque. Cet exercice aide la société d'État à déterminer les principaux risques d'entreprise et les mesures visant à les contrer pour la période de planification. Ces risques d'entreprise sont suivis de près tout au long de l'exercice, de même que l'efficacité des mesures d'atténuation connexes, et font l'objet de rapports trimestriels au conseil d'administration.

La CCN améliore constamment son cadre de gestion des risques, mettant à profit une information plus complète sur les risques pour mettre en œuvre les stratégies d'atténuation nécessaires et conserver sa résilience. En 2025-2026, la CCN a identifié trois grandes catégories de risques organisationnels : la gestion de ses actifs; ses pouvoirs; et le changement climatique.

Gestion des actifs

Au cours des dernières années, la CCN a réalisé des progrès considérables en affinant son approche de planification des investissements et de gestion des actifs. En s'appuyant sur ce travail, la CCN a utilisé les fonds réservés dans l'Énoncé économique de l'automne 2022 pour poursuivre le programme d'inspection et recueillir des renseignements sur les actifs, améliorer les systèmes de gestion des renseignements sur les actifs et faire progresser l'entretien des actifs. La CCN a de plus commencé à s'attaquer aux impacts du changement climatique sur ses actifs et à déterminer rapidement les besoins et les interventions à venir en la matière.

Ces mesures appuient davantage l'intégration uniforme de la planification, de l'affectation des ressources et de la réalisation des projets du portefeuille, ce qui permettra à la CCN de gérer efficacement les risques liés à la détérioration des actifs. Cette gestion des risques permet à la CCN de veiller à ce que ses terrains et ses actifs satisfassent aux besoins de la population, et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la région de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

Pouvoirs

Les pouvoirs conférés à la CCN en vertu de la loi sont demeurés en grande partie inchangés depuis la création de la société d'État, en 1959. Les lacunes au sein de ces pouvoirs présentent des défis pour la CCN en ce qui concerne ses efforts pour conserver et protéger ses actifs bâtis et naturels, et pour effectuer des transactions immobilières dans un contexte contemporain, à l'appui de son mandat. Pour atténuer ce risque, la CCN continue de collaborer avec ses partenaires gouvernementaux en proposant des solutions pour augmenter ses pouvoirs législatifs et réglementaires.

Changement climatique

Les impacts du changement climatique et des phénomènes météorologiques liés au climat continuent d'avoir une incidence sur l'environnement de la région de la capitale nationale. Ces impacts touchent les actifs bâtis et naturels de la CCN ainsi que ses programmes et ses activités. À titre d'entité désignée sur une base volontaire en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*, la CCN est assujettie à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). La Stratégie de développement durable de 2023-2027 de la société d'État, qui s'harmonise avec la SFDD de 2022-2026, est mise en œuvre en collaboration avec les partenaires régionaux afin de renforcer la durabilité et la résilience de la CCN et celles de la région de la capitale nationale dans son ensemble. De plus, la CCN a continué de mettre en œuvre les mesures énoncées dans son Plan d'adaptation au climat, terminera son évaluation du cadre du GTIFCC et mettra en place un plan visant à intégrer les risques liés au climat et les possibilités connexes dans la planification stratégique et le processus décisionnel.

Rendement par rapport aux priorités

Les pages suivantes résument le rendement de la CCN en fonction des engagements énoncés dans le Plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030. La CCN a réussi à respecter 76 % des engagements de son Plan d'entreprise de 2025-2026, tel que décrit ci-dessous.

Guide d'évaluation du rendement

Le guide d'évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer les réalisations ou les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030. L'évaluation du rendement à la fin de l'exercice 2025-2026 se fonde sur les trois catégories décrites ci-dessous.

Cote	Définition
En bonne voie de réalisation	L'engagement est en bonne voie d'être accompli ou a été rempli dans le respect des échéances, du budget et de la portée.
Écart par rapport à la cible	Il y a une incertitude quant à la capacité de la CCN de respecter l'engagement ou celui-ci a été rempli avec un léger retard, l'apport de modifications à la portée, une augmentation du budget ou un dépassement de coûts.
Cible non atteinte	L'engagement a été rempli ou le sera probablement avec du retard, des modifications à la portée, une augmentation du budget ou un dépassement de coûts important.

Priorité 1 : Remettre en état et revitaliser les principaux actifs bâtis et naturels de la CCN dans la région de la capitale nationale, de manière à démontrer la saine gestion des fonds publics et à produire des résultats satisfaisants pour la population canadienne.

Initiative	Engagement d'entreprise	Date cible	État
Planification des investissements	Effectuer l'exercice de la valeur courante de remplacement.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Effectuer l'exercice du déficit d'entretien différé.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Continuer de mettre en œuvre un programme d'inspection détaillé.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Élaborer un cadre de planification du portefeuille et commencer la mise en œuvre.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Trouver des solutions de systèmes de gestion des actifs au moyen d'un processus d'approvisionnement et commencer la mise en œuvre.	2025-2026	En bonne voie de réalisation

Planification des investissements : En 2025-2026, la CCN a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de son programme de planification des investissements. La société d'État a actualisé la valeur courante de remplacement de son portefeuille d'actifs et a réévalué le déficit d'entretien différé des principales catégories d'actifs. Parallèlement, elle a continué à renforcer son programme d'inspections, en menant à bien des évaluations d'actifs qui n'avaient pas encore été inspectés, tout en explorant les possibilités de modernisation. Les résultats de ces exercices, s'appuyant sur les normes et les pratiques exemplaires de l'industrie, ont servi à élaborer un cadre de planification du portefeuille. Ce cadre permettra l'élaboration de plans de gestion des actifs adaptés à chaque portefeuille. Par ailleurs, la CCN a poursuivi la modernisation de ses systèmes de gestion des actifs. Le processus d'approvisionnement a commencé en janvier 2026 pour un nouveau système centralisé qui permettra de réduire la fragmentation et d'améliorer la capacité de la CCN à planifier, à établir des priorités et à réaliser des investissements, ainsi qu'à prévoir les interventions, l'entretien préventif et les exigences liées au cycle de vie de divers actifs.

Priorité 2 : Travailler avec des organismes fédéraux partenaires pour accélérer la construction domiciliaire sur les terrains sous-utilisés de la CCN et simplifier le processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSDTI) pour les projets qui appuient la mise en œuvre du Plan du Canada sur le logement

Initiative	Engagement d'entreprise	Date cible	État
Réaménagement des plaines LeBreton et des îles	Continuer la mise en œuvre des installations et de l'infrastructure du domaine public.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Faire progresser le processus visant l'aménagement d'un ou de plusieurs centres d'événements majeurs dans le secteur visé par le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Faire progresser les négociations avec la Nation algonquine à propos d'une entente de partenariat.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Mettre en œuvre les prochaines étapes de la stratégie par étapes sur les transactions relatives aux plaines LeBreton.	2025-2026	Écart par rapport à la cible
	Peaufiner l'orientation stratégique pour les parcs et d'autres installations du domaine public.	2025-2026	Écart par rapport à la cible
Programme Construire des logements sur des terrains de la CCN	Mener un exercice de planification de l'utilisation des terres afin de trouver des terrains sous-utilisés pour le logement (Plan du cœur de la capitale nationale du Canada).	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Collaborer avec SPAC et les organismes centraux pour explorer des options visant à modifier la limite des pouvoir en matière de transactions immobilières pour l'avancement du logement, sous réserve de l'orientation du gouvernement.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Continuer de travailler avec SPAC et d'autres partenaires fédéraux pour présenter les propriétés sous-utilisées de la CCN en vue d'obtenir des commentaires ou de les offrir dans la banque de terrains publics du Canada.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Élaborer et faire progresser le programme Construire des logements sur des terrains de la CCN.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
Rationaliser le processus d'AFUSDTI	Un processus simplifié d'AFUSDTI est entièrement mis en œuvre et examiné.	2025-2026	En bonne voie de réalisation

Réaménagement des plaines LeBreton et des îles : Cette année a été marquée par la réalisation d'étapes importantes dans l'avancement du projet Bâtir LeBreton. En août 2025, un accord d'achat et de vente a été signé avec CSDI en vue de la construction d'un centre d'événements majeurs aux plaines LeBreton. La CCN poursuit ses discussions avec CSDI afin de finaliser la vente du terrain et de consolider le calendrier du projet. De plus, la société d'État a continué la mise en œuvre de la phase suivante du projet, l'étape des plaines, tout en finalisant la conception du parc et en mettant en place des aménagements et des infrastructures supplémentaires dans le domaine public. Certains écarts peuvent s'expliquer par le calendrier de mise en œuvre de ces initiatives et leurs interdépendances. De plus, la CCN a continué de solliciter la participation des communautés algonquines de la région de la capitale nationale afin de s'assurer que le projet leur apporte des avantages concrets et importants. Au cœur de cet engagement s'inscrivaient des discussions constantes sur un éventuel accord de partenariat.

Programme Construire des logements sur des terrains de la CCN : En 2025-2026, la CCN a poursuivi son initiative Construire des logements sur des terrains de la CCN en renforçant les cadres de planification, les partenariats et la préparation des terrains clés en vue de la construction de logements. Les modifications apportées au Plan des terrains urbains de la capitale de la CCN, approuvées par le conseil d'administration en février 2026, ont permis à la société d'État de faire progresser la construction de logements à des emplacements clés. Parallèlement à l'ajout de propriétés sous-utilisées de la CCN à la banque de terrains publics du Canada, la société d'État a également lancé avec succès de nouvelles offres sur le marché grâce à un partenariat stratégique avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux. Ces terrains situés au 1200, avenue Ledbury, au 1460, promenade Riverside, au 1100, terrasse Canal Woods et au 2169, promenade Riverside pourraient permettre l'ajout d'environ 900 logements à Ottawa, dont une grande partie sera abordable. La CCN a maintenu des relations étroites avec ses partenaires fédéraux, notamment SPAC et les organismes centraux, afin d'étudier les améliorations qui pourraient être apportées aux pouvoirs en matière de biens immobiliers pour favoriser la réalisation d'objectifs en matière de logement et de gestion foncière en général.

Simplification du processus de l'AFUSDTI : La CCN continue de mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de ses processus d'approbation fédérale, en particulier pour les projets liés au logement et les propositions concernant des travaux courants à faible impact. En 2025-2026, la société d'État a réussi à simplifier le processus d'AFUSDTI en réduisant les délais d'examen, en simplifiant les exigences de soumission et en renforçant l'encadrement grâce à des mesures ciblées de modernisation des processus et de réduction des formalités administratives. Par exemple, les approbations fédérales par catégorie, adoptées par le conseil d'administration en avril 2026, font partie des mesures visant à simplifier les processus réglementaires pour certaines propositions récurrentes ou courantes qui répondent à des critères précis et prédéfinis. Dans l'ensemble, les résultats pour 2025-2026 font état d'un taux d'examen respectant les échéances de 97 % à tous les niveaux d'AFUSDTI.

Priorité 3 : Planifier, mettre en œuvre et optimiser le réseau et l'infrastructure de transport dans la région de la capitale nationale, en collaboration avec tous les ordres de gouvernement et d'autres partenaires

Initiative	Engagement d'entreprise	Date cible	État
Programme sur les liens interprovinciaux	Codiriger la mise en œuvre du projet de remplacement du pont Alexandra au sein de l'équipe intégrée de réalisation du projet, avec SPAC.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Terminer la planification et l'évaluation environnementale et économique stratégique afin de mettre à jour le Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux dans la région de la capitale nationale.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Soutenir SPAC dans la planification et l'élaboration des concepts préliminaires d'un pont supplémentaire dans l'est.	2025-2026	Écart par rapport à la cible
	Soutenir SPAC dans la réalisation de l'évaluation d'impact pour un pont supplémentaire dans l'est.	2025-2026	Écart par rapport à la cible
Bureau interprovincial de transport en commun	Faire progresser les études sur le transport interprovincial, y compris l'étude sur la boucle interprovinciale de transport en commun, ainsi que les lignes directrices de conception du boulevard de la Confédération, en fonction des fonds alloués et en collaboration avec les parties prenantes.	2025-2026	Écart par rapport à la cible
	Collaborer avec les autres pouvoirs publics et les partenaires du secteur des transports en vue de mettre en œuvre la décision du gouvernement quant au financement de la planification de TramGO, le projet de tramway de la STO.	2025-2026	Écart par rapport à la cible
	Élaborer et faire approuver deux protocoles d'entente qui décrivent les mécanismes de remboursement (protocole d'entente de financement) et la structure de gouvernance entre la STO et la CCN (protocole d'entente de gouvernance), en collaboration avec les parties prenantes concernées.	2025-2026	Écart par rapport à la cible
Promouvoir la mobilité durable	Améliorer les projets de transport durable et accessible pour le parc de la Gatineau.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Poursuivre la mise en œuvre de programmes réservant les promenades de la CCN à la mobilité active.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Maintenir et améliorer la connectivité des réseaux de sentiers de la CCN en poursuivant la mise en œuvre du programme de sentiers récréatifs de la capitale et en remettant en état l'infrastructure des sentiers, des promenades en bois et des pistes.	2025-2026	En bonne voie de réalisation

Programme de liens interprovinciaux : Au cours de l'année, la CCN a continué de jouer un rôle important dans la planification des transports et la réalisation de projets dans la région de la capitale nationale. La société d'État a collaboré avec SPAC pour franchir des étapes clés du projet de remplacement du pont Alexandra, obtenant l'approbation de l'avant-projet de conception 100 % achevé et l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design par le conseil d'administration de la CCN en janvier 2026. La CCN a également achevé la mise à jour du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux, ainsi que son évaluation environnementale et économique stratégique, renforçant ainsi le cadre de planification à long terme pour le transport régional. En tant que membre de l'équipe de projet intégrée avec SPAC, la CCN a continué, en 2025-2026, à apporter son soutien à un projet de construction d'un nouveau pont dans l'est, notamment dans les domaines de la planification des transports, de l'évaluation des impacts et des activités de consultation. Dans le cadre de ces efforts, la CCN a continué de travailler à la finalisation des principes de planification et de conception, qui devaient initialement être approuvés par le conseil d'administration de la CCN au cours du quatrième trimestre de 2025-2026. Les principes ont été présentés au conseil d'administration aux fins d'approbation en juin 2026.

Bureau interprovincial de transport en commun : En 2025-2026, la CCN a poursuivi le mandat du Bureau interprovincial de transport en commun grâce à une collaboration continue avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et du secteur des transports. La société d'État a finalisé ses lignes directrices de conception pour le boulevard de la Confédération, créant ainsi un cadre qui favorise un aménagement coordonné, une cohérence dans la conception et une prise de décision à l'échelle fédérale pour les projets situés le long de ce parcours d'honneur et dans ses environs. Les lignes directrices ont été approuvées par le conseil d'administration de la CCN en septembre 2025. Les écarts liés aux initiatives du Bureau interprovincial de transport en commun ont principalement été causés par le transfert de la responsabilité du projet TramGO de la STO de la Ville de Gatineau à Mobilité Infra Québec (MIQ). La CCN continue de collaborer activement avec MIQ afin de clarifier son rôle et de contribuer aux efforts de coordination fédéraux liés à ce projet.

Promotion de la mobilité durable : Tout au long de l'année, la CCN a amélioré les options de transport durable sur l'ensemble de son réseau de promenades, de sentiers et d'espaces verts. Dans le parc de la Gatineau, les programmes relatifs aux promenades et aux navettes ont permis d'enregistrer plus de 200 000 visites en mode de transport actif et plus de 60 000 trajets en navette, avec un taux de satisfaction dépassant les 90 %. Les vélos-weekends et les programmes de la CCN sur les promenades ont également continué d'offrir au public des espaces récréatifs sécuritaires et accessibles. En 2025-2026, les tendances d'utilisation ont montré une activité accrue sur des axes clés comme la promenade de la Reine-Élisabeth. La CCN a également amélioré la fluidité du réseau du Sentier de la capitale, notamment grâce à de nouveaux raccordements menant au sentier des Voyageurs et au sentier de la Ceinture-de-Verdure Est.

Priorité 4 : Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement

Initiative	Engagement d'entreprise	Date cible	État
Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de la CCN	Les collectivités durables améliorent le bien-être des gens dans la région de la capitale nationale.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Consommation responsable : réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Lutte contre les changements climatiques : élaborer et mettre en œuvre un plan d'atténuation des impacts climatiques.	2025-2026	Écart par rapport à la cible
	Lutte contre les changements climatiques : élaborer et mettre en œuvre un plan pour communiquer les risques d'ordre financier auxquels est exposée la CCN en raison des changements climatiques.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN	Rétablir le couvert forestier urbain en privilégiant les efforts de plantation d'arbres afin d'atteindre des objectifs précis.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Élaborer des stratégies en matière de cycle de vie pour que les actifs soient gérés et entretenus de manière à être plus résilients et durables.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Améliorer l'état des écosystèmes valorisés.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
	Poursuivre des activités de recherche scientifique, la gestion de la conservation et des programmes culturels sur les terrains de la CCN.	2025-2026	En bonne voie de réalisation
Mise en œuvre du Fonds vert	Mettre en œuvre une stratégie pour la protection des corridors écologiques et d'autres secteurs d'importance écologique, adjacents au parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure ou situés à l'intérieur de ceux-ci, en recourant notamment à des acquisitions, à des partenariats et à d'autres initiatives rendues possibles grâce au Fonds vert de la CCN.	2025-2026	En bonne voie de réalisation

Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de la CCN : En 2025-2026, la CCN a poursuivi la mise en œuvre des mesures clés de sa Stratégie de développement durable 2023-2027. La stratégie trace une voie ambitieuse vers un avenir plus durable et témoigne du leadership de la CCN dans la création d'une région de la capitale nationale plus verte et plus résiliente. La société d'État a finalisé sa stratégie d'agriculture et d'alimentation durables, qui permettra de faire en sorte que la Ceinture de verdure passe du statut de banque de terrains passive à celui de moteur dynamique de production alimentaire au service immédiat de la région de la capitale nationale.

En mars 2026, 20 des 24 mesures à court terme prévues dans le Plan d'adaptation au climat de la CCN avaient progressé et huit avaient été menées à bien. Ces mesures comprennent notamment des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la société d'État en évaluant le potentiel de ses actifs en matière d'énergies renouvelables et en identifiant des mécanismes permettant d'acquérir des crédits d'énergie renouvelable. Par ailleurs, la CCN a poursuivi l'élaboration d'un plan d'écologisation des véhicules qui vise à atteindre la neutralité carbone pour sa flotte. Conformément à l'orientation du gouvernement en faveur de la publication de renseignements sur le climat, la CCN a également travaillé à l'évaluation des risques et des possibilités liés au climat. La société d'État continue de se concentrer sur l'élaboration d'un plan d'atténuation des impacts climatiques pour 2026-2027.

Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN : Pendant l'année, la CCN a réalisé des progrès constants dans l'amélioration et la préservation de ses espaces verts. La société d'État a poursuivi ses efforts en vue d'atteindre son objectif de plantation de 100 000 arbres d'ici 2026. La CCN a également renforcé ses mesures de gestion forestière, notamment l'analyse des risques d'incendie de forêt, l'adoption de nouvelles lignes directrices sur la protection des arbres et la lutte contre les espèces envahissantes. De plus, la société d'État a amélioré son approche en matière de gestion des actifs en intégrant davantage de mesures de résilience climatique dans la planification des projets et les activités d'entretien, notamment par l'adoption de normes de conception axées sur la résilience climatique.

Les partenariats de recherche scientifique et les initiatives de suivi dans le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure ont notamment porté sur un nouvel indicateur de la santé des écosystèmes basé sur les lichens, de nouvelles stratégies d'élimination des espèces envahissantes et la surveillance des tiques. Des programmes de science citoyenne et des initiatives communautaires menés par des bénévoles ont également contribué au suivi de la biodiversité, à l'élimination des espèces envahissantes et à la restauration des habitats sur les terrains urbains de l'Ontario et du Québec. Collectivement, ces efforts renforcent l'engagement de la CCN à assurer la conservation et la bonne entendance de l'environnement.

Mise en œuvre du Fonds vert : En 2025-2026, la CCN a poursuivi la mise en œuvre d'une stratégie d'acquisition de terrains privés dans les limites du parc de la Gatineau, afin d'améliorer les corridors écologiques et de contribuer au maintien de la biodiversité. Ces efforts contribuent à l'objectif élargi de protection des zones d'importance écologique dans la région de la capitale nationale. Une autre étape importante a été l'achèvement des projets de conservation dans le corridor du ruisseau Chelsea, qui ont contribué à la protection de plus de 80 acres de forêt d'importance écologique. La CCN demeure déterminée à solidifier les partenariats existants et à en établir de nouveaux afin de protéger les corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure.

Cadre de mesure du rendement 2025-2026

Mesures	Cibles	Résultats				
Location immobilière	Taux d'inoccupation	2023-2024	2024-2025	2025-2026		
Résidentielle	4,0 %	1,3 %	1,0 %	3,1 %		
Commerciale	6,0 %	4,3 %	4,9 %	5,0 %		
Agricole	4,0 %	3,6 %	6,8 %	4,2 %		
Location immobilière	Revenus	2023-2024	2024-2025	2025-2026		
Résidentielle	3,8 millions \$	3,8 millions \$	3,9 millions \$	3,8 millions \$		
Commerciale	18,3 millions \$	16,4 millions \$	16,4 millions \$	17 millions \$		
Agricole	1,6 million \$	1,6 million \$	1,6 million \$	1,8 million \$		
Gestion de projets	État des projets	2023-2024	2024-2025	2025-2026		
Projets réalisés dans le respect des délais	80 % des projets prévus ont été réalisés dans les délais, selon la portée et selon le budget	33 %	33 %	55 %		
Projets réalisés dans le respect de la portée		96 %	83 %	95 %		
Projets réalisés dans le respect du budget		63 %	63 %	91 %		
Approbations fédérales	Échéance	2023-2024	2024-2025	2025-2026		
Niveaux 1, 2 et 3	80 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés¹	91 %	98 %	97 %		
Intérêt accordé au contenu et rayonnement	Degré d'intérêt	2023-2024	2024-2025	2025-2026		
Degré de satisfaction à propos des activités de participation	85 %	94 %	93 %	85 %		
Probabilité que les personnes participantes prennent part à d'autres activités semblables	85 %	94 %	99 %	96 %		
Équité en matière d'emploi	Représentation souhaitée²	2023-2024	2024-2025	2025-2026		
Femmes	51,4 %	53,2 %	53,0 %	52,8 %		
Autochtones	2,6 %	1,9 %	1,2 %	1,9 %		
Personnes handicapées	12,2 %	3,6 %	3,6 %	9,8 %		
Membres d'une minorité visible	20,7 %	14,6 %	16,9 %	19,3 %		
		2025-2026				
Gestion des actifs	État des actifs	Inconnu	Bon	Moyen	Faible	Critique
Actifs de la CCN (autres que les résidences officielles)	Voir note de bas de page³	1 %	41 %	36 %	16 %	6 %
Résidences officielles	Voir note de bas de page⁴	0 %	24 %	16 %	35 %	25 %

¹ Le processus d'examen et d'approbation lié à l'AFUSDTI de la CCN comporte quatre étapes, dont l'étape finale est entièrement pilotée par la CCN. Par conséquent, la CCN mesure sa performance au cours de cette dernière étape, en utilisant une échelle binaire de « dans les délais » ou « en dehors des délais », avec des délais spécifiques pour les différents niveaux de projet (projets de niveau 1 : 3-5 semaines; projets de niveau 2 : 2-4 mois; projets de niveau 3 : 8 mois). La cible de rendement est de 80 % dans les délais.

² En matière de représentation, la CCN souhaite que ses effectifs reflètent la disponibilité de la main-d'œuvre, c'est-à-dire la répartition des personnes appartenant aux quatre groupes désignés en pourcentage de l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne.

³ État des actifs reflétant les crédits parlementaires, y compris les crédits supplémentaires reçus, qui étaient réservés depuis 2018-2019. L'objectif à long terme de la CCN en ce qui concerne ses actifs est que leur état soit jugé « bon ». Les crédits supplémentaires reçus, qui étaient réservés depuis 2018-2019, contribuent à la poursuite de ce but à long terme.

⁴ État du portefeuille des résidences officielles reflétant le Plan de remise en état des résidences officielles du Canada compte tenu des crédits parlementaires accordés. L'objectif à long terme de la CCN en ce qui concerne ses actifs est que leur état soit jugé « bon ». Les crédits supplémentaires réservés en 2022 contribuent à la poursuite de ce but à long terme.

Examen financier

Crédits parlementaires

En 2025-2026, la CCN a reçu un total de 201,9 millions de dollars en crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Il s'agit d'une augmentation nette de 37,6 millions ou 23 % par rapport au 164,3 millions reçus en 2024-2025. Cette hausse est essentiellement attribuable aux financements qui suivent :

- 35,6 millions de dollars reçus dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2022, visant la revitalisation du portefeuille immobilier de la CCN;
- 9,8 millions reçus dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- 0,7 million reçu dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres.

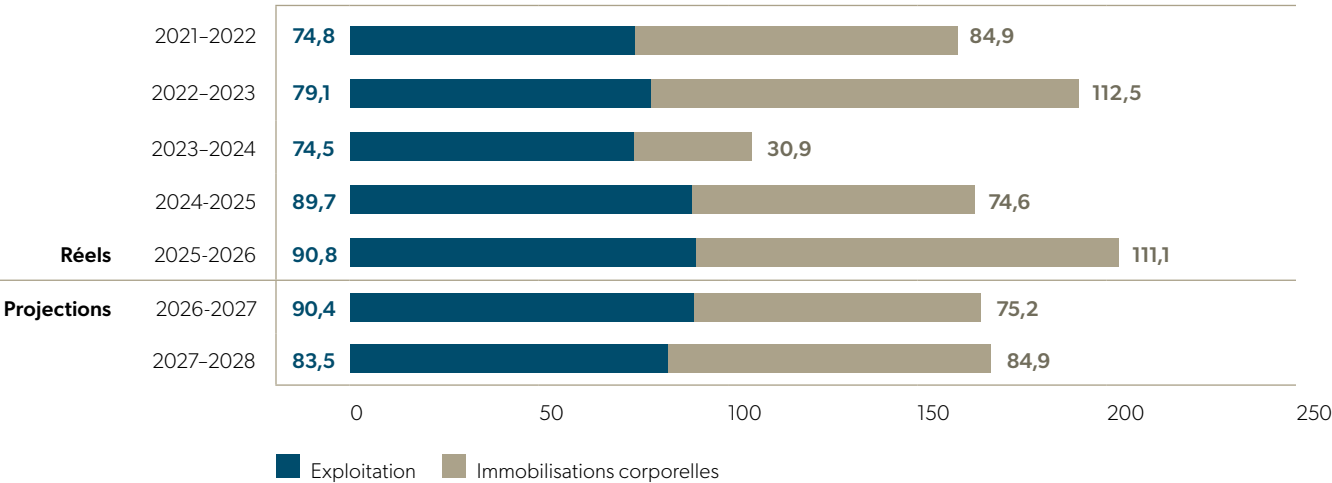
Ces augmentations ont été compensées en partie par les baisses de charges de fonctionnement et de dépenses en immobilisations suivantes :

- 4,5 millions de dollars liés aux augmentations économiques des employés et au remboursement des charges salariales admissibles;
- 3,2 millions associés à la relocalisation du bureau principal au 80, rue Elgin;
- 0,6 million de réductions récurrentes des crédits dans le cadre de l'initiative fédérale Recentrer les dépenses gouvernementales.

Tableau 1 - Crédits parlementaires de 2024-2025 à 2027-2028 (en milliers de dollars)

	Réels			Projections	
	2024-2025	2025-2026	Écart	2026-2027	2027-2028
Exploitation	69 457	90 806	21 349	90 426	83 515
Exploitation - supplémentaires	20 254	–	(20 254)	–	–
Total partiel	89 711	90 806	1 095	90 426	83 515
Immobilisations corporelles	25 313	83 803	58 490	75 177	84 916
Immobilisations corporelles - supplémentaires	49 286	27,329	(21 957)	–	–
Total partiel	74 599	111 132	36 533	75 177	84 916
Total des crédits	164 310	201 938	37 628	165 603	168 431

Diagramme 1 : Crédits parlementaires, de 2021-2022 à 2027-2028 (en millions de dollars)



Revenus

En 2025-2026, la CCN a généré des revenus d'exploitation de 70,1 millions de dollars, une augmentation de 5,6 millions ou 9 % par rapport aux 64,5 millions générés en 2024-2025. Les opérations de location et servitudes ont constitué la plus importante source de revenus en 2025-2026, représentant 40 % (42 % en 2024-2025) du total des revenus d'exploitation.

Cette augmentation d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par les revenus qui suivent :

- 7,8 millions de dollars en gain sur la cession d'immobilisations corporelles (cessions de Ledbury et Mangin);
- 4,3 millions en recouvrements, principalement liés aux commémorations;
- 0,8 million en frais d'accès aux usagers, reflétant une augmentation des réservations au camping estival et hivernal, après la fermeture temporaire du camping du lac Philippe pour modernisation;
- 0,5 million provenant des opérations de location et servitudes.

Ces augmentations de revenus ont été compensées en partie par les baisses suivantes :

- 5,6 millions de dollars de revenus d'intérêts liés principalement à la baisse des taux d'intérêt appliqués sur des soldes bancaires réduits;
- 2,2 millions en autres revenus.

Diagramme 2: Principales sources des revenus d'exploitation, de 2021-2022 à 2027-2028 (en millions de dollars)

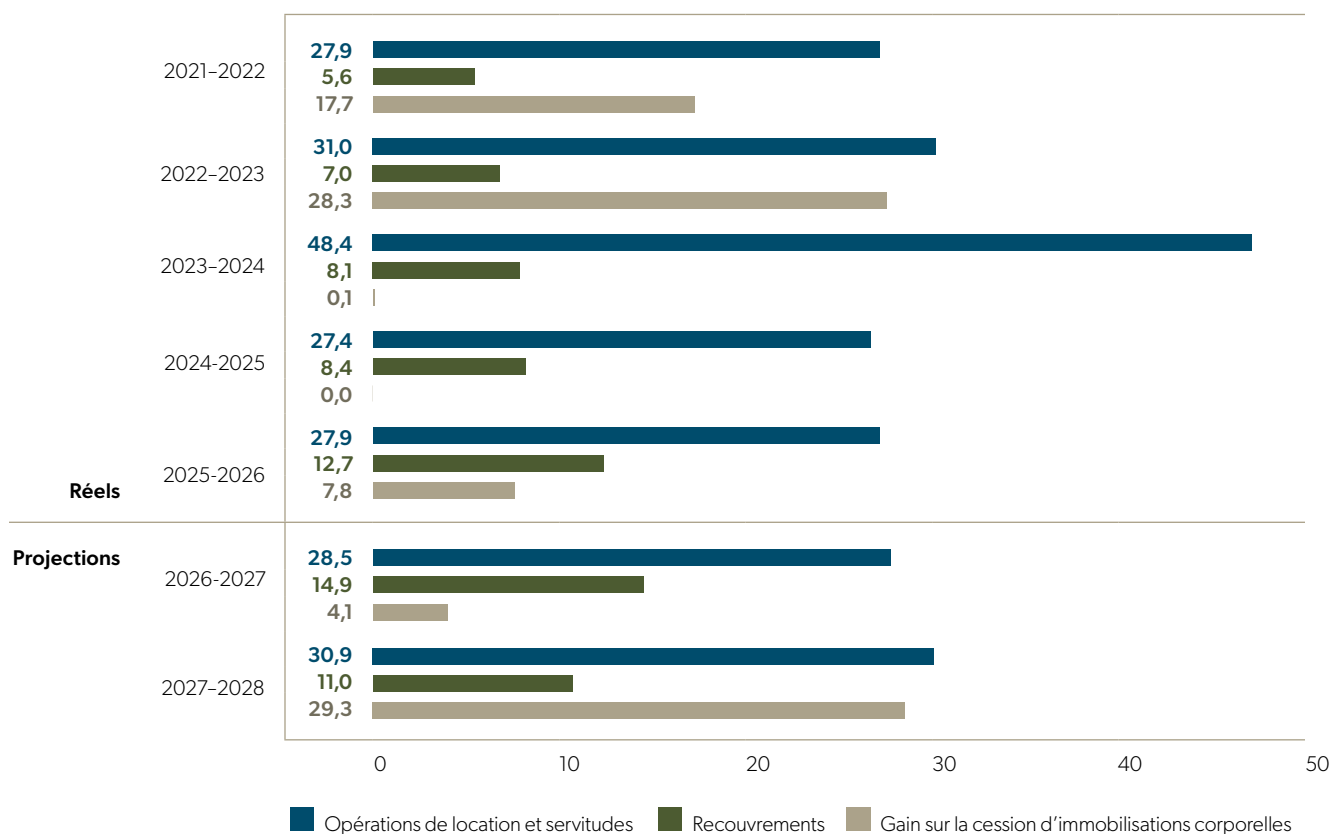
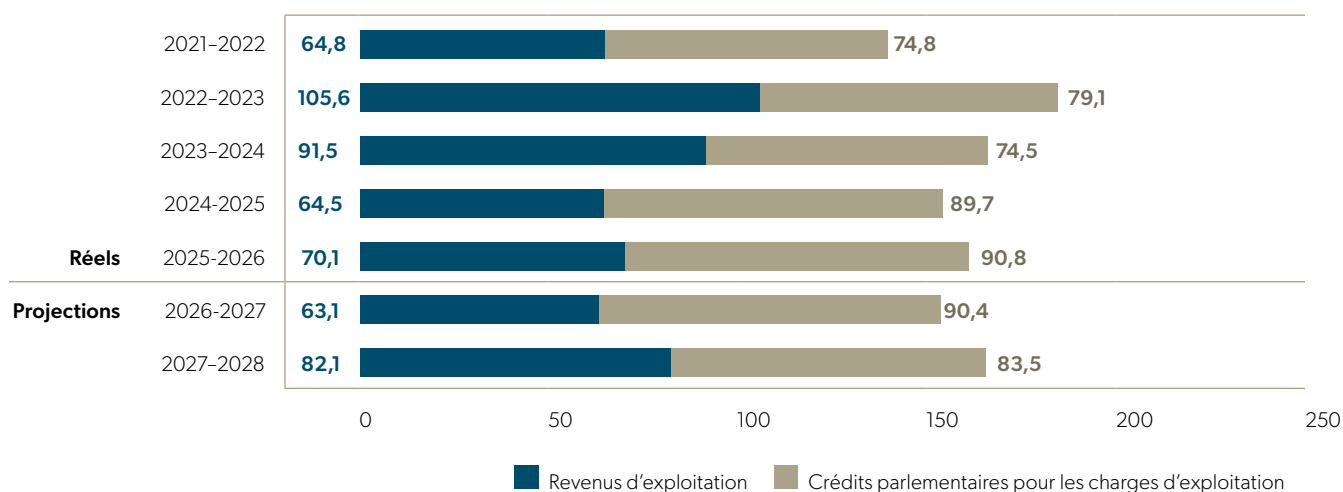


Diagramme 3 : Financement d'exploitation total, de 2021-2022 à 2027-2028 (en millions de dollars)



Charges

Les charges d'exploitation totales de la CCN ont augmenté de 5 % pour atteindre 182,8 millions de dollars, comparativement à 174,8 millions en 2024-2025. L'augmentation de 8,0 millions d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par les augmentations suivantes :

- 6,0 millions de dollars en biens et services;
- 1,9 million en salaires et avantages sociaux;
- 0,4 million en charge d'amortissement.

Diagramme 4 : Ventilation des charges par objet (en millions de dollars)



2025-2026

Salaires et avantages sociaux	70,9
Biens et services	70,9
Paiements tenant lieu d'impôt foncier	14,3
Amortissement et autres	26,7

Total 182,8



2024-2025

Salaires et avantages sociaux	69,0
Biens et services	64,9
Paiements tenant lieu d'impôt foncier	14,5
Amortissement et autres	26,4

Total 174,8

Excédent

L'excédent de 89,2 millions de dollars en 2025-2026 s'explique principalement par des écarts temporaires liés au financement des immobilisations totalisant 92,8 millions de dollars. Les crédits parlementaires destinés aux dépenses en immobilisations et aux contributions ont été comptabilisés lors de leur réception en 2025-2026, tandis que les dépenses correspondantes (amortissement) seront engagées progressivement lorsque les projets connexes seront réalisés.

Dépenses en immobilisations

En 2025-2026, la CCN a engagé des dépenses en immobilisations totalisant 120,1 millions de dollars et opéré des ajustements non monétaires de 23,2 millions (principalement liés à la provision pour assainissement environnemental), pour une dépense en immobilisations totale de 143,3 millions. Il s'agit d'une augmentation de 3,8 millions comparativement aux 139,5 millions engagés en 2024-2025.

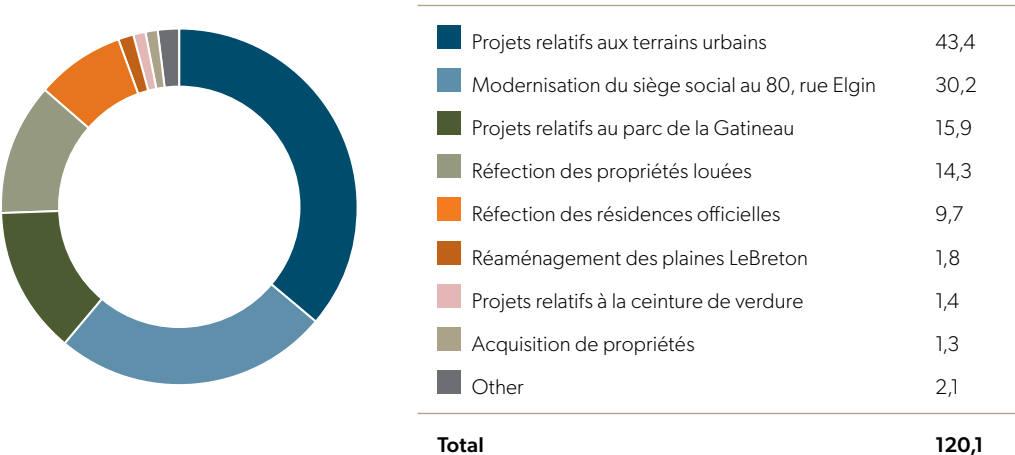
Voici les investissements majeurs réalisés en 2025-2026 :

- 43,4 millions de dollars pour des projets du portefeuille des terrains urbains, tels que la réfection du mur et de l'escarpement de la promenade Lady-Grey (13,7 millions), la réfection de l'éclairage le long du canal Rideau (11,8 millions) et la réhabilitation de la promenade de la Gatineau, du boulevard Alexandre-Taché à la rue Gamelin (3,9 millions);
- 30,2 millions pour la modernisation du bureau principal de la CCN au 80, rue Elgin;
- 15,9 millions pour les projets du parc de la Gatineau, y compris la modernisation du camping du lac Philippe (9,9 millions), ainsi que des améliorations aux infrastructures électriques et hydrauliques (1,2 million);
- 14,3 millions pour des projets de réhabilitation des propriétés locatives, y compris la cour Clarendon (6,1 millions) et le 1519, chemin Star Top (1,3 million);
- 9,7 millions pour les résidences officielles, y compris la réhabilitation du pavillon de l'entrée (3,1 millions) et la réhabilitation des serres (2,1 millions);
- 6,6 millions pour d'autres dépenses en immobilisations, y compris 2,1 millions pour des projets environnementaux et des technologies de l'information et autres équipements; 1,8 million pour le réaménagement des plaines LeBreton; 1,4 million pour des projets de la Ceinture de verdure; et 1,3 million pour l'acquisition de propriétés.

En plus de ces investissements, des ajustements positifs non monétaires totalisant 23,2 millions de dollars ont été enregistrés aux immobilisations corporelles. Ceux-ci comprennent un ajustement de la provision pour assainissement environnemental de 23,7 millions; ainsi que 3,1 millions pour des travaux effectués par la Ville d'Ottawa au nom de la CCN au parc Terasani. Ces augmentations ont été partiellement compensées par un ajustement négatif de 3,6 millions des obligations pour la mise hors service d'immobilisations, attribuable principalement à une variation du taux d'actualisation.

Ces investissements de 143,3 millions de dollars reflètent à la fois des ajustements comptables et les progrès soutenus des investissements en immobilisations appuyés par le financement récent. Dans la continuité de ces avancées et compte tenu du financement important reçu dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2022, la CCN a poursuivi l'avancement de projets d'immobilisations clés. Ceux-ci comprennent la réfection du mur et de l'escarpement de la promenade Lady-Grey, la réfection de l'éclairage le long du canal Rideau, des initiatives à Rideau Hall, notamment la réhabilitation du pavillon de l'entrée et des serres, et le projet de réhabilitation de la cour Clarendon.

Diagramme 5 : Dépenses en immobilisations corporelles de la CCN pour 2025-2026 (en millions de dollars)



Analyse budgétaire

Le tableau 2 compare les résultats réels pour les exercices 2025-2026 et 2024-2025 au budget du Plan d'entreprise 2025-2026 (ainsi qu'au plan précédent) et présente les budgets de fonctionnement prévus pour l'exercice 2026-2027.

Le déficit de revenus de 30,7 millions par rapport au budget de 2025 2026 est principalement attribuable à des gains sur la cession d'immobilisations corporelles inférieurs aux prévisions, ce qui reflète le report des cessions de propriétés planifiées. Cela reflète également des recouvrements et des frais d'accès aux usagers inférieurs aux prévisions, principalement attribuables à des retards dans les projets de commémoration. Ces écarts sont compensés par des revenus supérieurs aux prévisions provenant des activités de location et servitudes, ainsi que par des revenus d'intérêts et d'autres revenus, liés à des contributions pour des projets d'immobilisations reportés de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation réelles ont été de 19,7 millions inférieurs au budget, en raison des charges en biens et services et des salaires et avantages sociaux moins élevées que prévu. Cet excédent s'explique principalement par des retards dans la réalisation de projets non récurrents, tels que TramGO, les commémorations et d'autres initiatives en fonctionnement. Cet écart a été partiellement compensé par des paiements en remplacement d'impôts, des charges d'amortissement et des pertes liées à la cession d'immobilisations corporelles plus élevés que prévu.

Tableau 2 : État des résultats et de l'excédent accumulé pour les exercices clos le 31 mars (en milliers de dollars)

	2026-2027	2025-2026			2024-2025		
	Budget	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
Revenus							
Opérations de location et servitudes	28 472	27 715	27 890	175	30 056	27 428	(2 628)
Recouvrements	14 885	17 007	12 743	(4 264)	7 381	8 384	1 003
Frais d'accès aux usagers	5 612	4 426	4 057	(369)	4 170	3 329	(841)
Intérêts	5 572	5 991	6 138	147	4 265	11 696	7 431
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	4 130	43 050	7 830	(35 220)	–	9	9
Autres revenus	4 421	2 581	11 464	8 883	16 751	13 682	(3 069)
	63 092	100 770	70 122	(30 648)	62 623	64 528	1 905
Charges							
Planification à long terme	20 360	17 946	7 916	10 030	11 889	7 467	4 422
Intendance et protection	135 861	142 626	137 652	4 974	126 932	129 839	(2 907)
Services internes	36 378	41 890	37 273	4 617	36 517	37 527	(1 010)
	192 599	202 462	182 841	19 621	175 338	174 833	505
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(129 507)	(101 692)	(112 719)	(11 027)	(112 715)	(110 305)	2 410
Financement du gouvernement du Canada							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	90 426	101 382	90 806	(10 576)	77 750	89 711	11 961
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	75 177	100 825	111 132	10 307	72 799	74 599	1 800
	165 603	202 207	201 938	(269)	150 549	164 310	13 761
Excédent de l'exercice	36 096	100 515	89 219	(11 296)	37 834	54 005	16 171
Excédent accumulé au début de l'exercice	1 157 242	1 068 023			1 014 018		
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 193 338	1 157 242			1 068 023		

Génération de revenus, limitation des coûts et gestion du cycle de vie des actifs

Gestion du cycle de vie des actifs

En ce qui concerne ses immobilisations corporelles, la CCN fait progresser son initiative de planification des investissements tout en consolidant son programme de gestion des actifs afin d'atténuer les risques, de contenir les coûts et d'optimiser le rapport qualité-prix. Depuis 2018, et grâce à un financement supplémentaire de 560 millions de dollars allant jusqu'à 2032-2033, la CCN poursuit ses efforts pour surmonter les risques importants découlant de décennies précédentes de sous-investissement en effectuant d'importants investissements en immobilisations pour satisfaire aux besoins critiques de ses actifs et s'occuper de leur détérioration. Ceci inclut un financement supplémentaire qui était prévu dans l'Énoncé économique de l'automne 2022 et celui de 2023 pour que la CCN puisse poursuivre la remise en état et l'entretien de ses biens d'importance historique et culturelle, tout en comblant les besoins urgents et critiques en matière d'entretien des actifs.

Production de revenus

Conformément au mandat que lui confère la loi, la CCN a mis en priorité ces investissements pour cibler des projets portant sur des biens patrimoniaux et culturels qui enrichissent l'expérience de la population et des gens de passage dans la région de la capitale nationale, particulièrement au cœur de la capitale. En vue d'optimiser le rendement de ses biens immobiliers, elle étudie des options pour améliorer l'utilisation de ses terrains et autres biens immobiliers, afin d'en faire le meilleur usage et d'en tirer la meilleure valeur possible, tout en contribuant à la génération de revenus. Au moyen d'un système d'évaluation et de classification exhaustif, la CCN a pu identifier des propriétés sous-utilisées et sous-performantes dans le but de déterminer les stratégies d'optimisation appropriées.

En réponse aux principales priorités fédérales et organisationnelles, la CCN a actualisé sa stratégie afin d'atteindre trois objectifs fondamentaux : l'accessibilité au logement, la durabilité et la qualité du design urbain, et l'aménagement de lieux d'intérêt. Conformément au Plan du Canada sur le logement, la CCN a lancé le programme Construire des logements sur des terrains de la CCN, notamment en inscrivant 10 propriétés dans la banque de terrains publics du Canada et en travaillant à faciliter la mise à disposition progressive de nouveaux endroits à l'avenir. Au-delà du logement, les stratégies visant à optimiser l'utilisation des autres actifs peuvent comprendre la conclusion de baux à long terme, la cession de terrains, la délivrance de permissions d'occuper, l'octroi de servitudes, ainsi que la réalisation de transactions en soutien à des projets fédéraux, provinciaux et municipaux. La CCN s'est également associée à des exploitants locaux de cafés, de bistrots et de restaurants afin d'enrichir l'expérience des parcs urbains et des berges. La mise en œuvre de ces stratégies permet de générer des revenus, de compenser les coûts d'exploitation et de participer à bâtir une capitale dynamique, durable et inspirante.

Outre les crédits parlementaires, la CCN s'appuie sur les revenus d'exploitation et les transactions immobilières comme principales sources de revenus pour faire face aux pressions budgétaires. Les revenus d'exploitation proviennent surtout des activités de location et des servitudes, du recouvrement, des droits d'accès, des intérêts et d'autres revenus.

Les activités de location et les servitudes devraient demeurer la principale source de revenus d'exploitation au cours de la prochaine période de planification et représenter 55 % du total des revenus d'exploitation pour les cinq prochains exercices. L'augmentation des revenus locatifs est principalement attribuable au programme de terrains destinés à la construction domiciliaire, qui comprend la signature de baux à long terme avec des sociétés promotrices privées pour la construction de logements additionnels, afin d'accroître l'offre de logements, conformément aux directives du gouvernement fédéral visant à remédier à la crise du logement.

La CCN met également en œuvre un programme d'économie d'énergie dans le cadre duquel, conformément à sa stratégie de développement durable, elle investit dans l'équipement et les mises à niveau à haute efficacité énergétique afin d'atteindre ses objectifs de réduction de son empreinte carbone, de réduire ses coûts d'exploitation et de soutenir la génération de revenus.

Réduction du financement

En juillet 2025, le gouvernement du Canada a lancé un examen exhaustif des dépenses afin de soutenir son engagement envers des dépenses responsables et efficaces produisant des résultats pour la population canadienne. Conformément à cet examen, la CCN a évalué les possibilités de rationaliser ses activités opérationnelles et d'accroître son efficacité, lorsque cela était possible. La société d'État mettra pleinement en œuvre ses engagements dans le cadre de cet examen et réduira son budget de fonctionnement de 14,4 millions de dollars d'ici 2028-2029. Ces économies s'ajoutent aux réductions déjà intégrées au cours des exercices précédents.

Sommaire de l'état de la situation financière

Les actifs financiers totalisaient 233,6 millions de dollars au 31 mars 2026, soit une augmentation de 11,8 millions (5 %) par rapport à 221,8 millions au 31 mars 2025. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation importante des créances et des prêts à recevoir, partiellement compensée par une diminution des investissements. Dans le cas des créances, cela s'explique par une hausse des revenus à recevoir provenant des crédits parlementaires et d'autres projets. La baisse des intérêts à recevoir sur les placements est principalement attribuable à un placement venu à échéance.

Les passifs totalisaient 238,1 millions de dollars au 31 mars 2026, soit une augmentation de 36,5 millions (18 %) par rapport à 201,6 millions au 31 mars 2025. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de la provision pour assainissement environnemental, ainsi qu'à une hausse des revenus reportés et des créateurs et charges à payer.

Les actifs non financiers se chiffraient à 1 161,8 millions de dollars au 31 mars 2026, soit une augmentation de 114,0 millions ou 11 % par rapport à 1 047,8 millions au 31 mars 2025. Cette hausse reflète surtout l'augmentation des immobilisations corporelles en lien avec les projets de remise en état.

États financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2026



Les fermes de la Ceinture de verdure symbolisent les traditions rurales du Canada. Les agriculteurs y ont adopté des pratiques durables afin de garantir une agriculture viable et diversifiée à proximité de la ville. La qualité des terres et le climat favorable permettent de produire à cet endroit une grande variété de cultures.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN), dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi sur la capitale nationale, aux règlements administratifs de la CCN ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Des audits internes sont effectués régulièrement pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.



Tobi Nussbaum

Le premier dirigeant



Nancy Bilodeau, CPA

Directrice, Finances et Cheffe des
services financiers par intérim,

Ottawa, Canada

Le 23 juin 2026



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission de la capitale nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission de la capitale nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission de la capitale nationale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission de la capitale nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission de la capitale nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la capitale nationale*, les règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

À notre avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission de la capitale nationale aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission de la capitale nationale à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Annie Leclerc, CPA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2026

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2026	2025
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	156 926	158 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (note 4)	15 080	12 701
Créances (note 5)	43 544	19 251
Prêts à recevoir (note 6)	6 756	339
Placements (note 3)	11 283	30 992
	233 589	221 840
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	45 747	38 553
Provision pour assainissement environnemental (note 8)	97 677	74 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	26 059	29 184
Revenus reportés (note 10)	43 614	35 046
Avantages sociaux futurs (note 11)	8 990	10 402
Autres passifs (note 12)	16 035	14 415
	238 122	201 600
Actifs financiers nets (dette nette)	(4 533)	20 240
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 13)	1 156 009	1 039 685
Frais payés d'avance	4 232	3 878
Autres actifs non financiers	1 534	4 220
	1 161 775	1 047 783
Excédent accumulé	1 157 242	1 068 023

Droits contractuels, obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 17, 18 et 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration,



Maryse Gaudreault

La présidente du Comité d'audit,



Tanya Gracie

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2026 Budget	2026 Réel	2025 Réel
	(Note 2)		
Revenus			
Opérations de location et servitudes (note 14)	27 715	27 890	27 428
Recouvrements (note 14)	17 007	12 743	8 384
Frais d'accès aux usagers	4 426	4 057	3 329
Intérêts	5 991	6 138	11 696
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	43 050	7 830	9
Autres revenus (note 14)	2 581	11 464	13 682
	100 770	70 122	64 528
Charges (notes 1 et 15)			
Planification à long terme	17 946	7 916	7 467
Intendance et protection	142 626	137 652	129 839
Services internes	41 890	37 273	37 527
	202 462	182 841	174 833
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(101 692)	(112 719)	(110 305)
Financement du gouvernement du Canada			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 16)	101 382	90 806	89 711
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 16)	100 825	111 132	74 599
	202 207	201 938	164 310
Excédent de l'exercice	100 515	89 219	54 005
Excédent accumulé au début de l'exercice	1 087 512	1 068 023	1 014 018
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 188 027	1 157 242	1 068 023

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)

Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2026 Budget	2026 Réel	2025 Réel
	(note 2)		
Excédent de l'exercice	100 515	89 219	54 005
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 13)	(116 275)	(143 310)	(139 475)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 13)	26 346	26 561	26 126
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(43 050)	(7 830)	(9)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	61 500	8 038	9
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	-	217	292
	(71 479)	(116 324)	(113 057)
Variation des frais payés d'avance	-	(354)	(250)
Variation des autres actifs non financiers	-	2 686	50
	-	2 332	(200)
Diminution des actifs financiers nets	29 036	(24 773)	(59 252)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	(1 311)	20 240	79 492
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	27 725	(4 533)	20 240

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2026	2025
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	97 294	90 503
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	36 351	25 150
Rentrées de fonds provenant des recouvrements, frais d'accès aux usagers et autres revenus	21 310	15 397
Paiements aux fournisseurs	(82 575)	(78 547)
Paiements aux employés	(72 415)	(72 548)
Intérêts reçus	8 046	14 014
Déboursés relatifs à la gestion et à l'assainissement de sites	(341)	(564)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	7 670	(6 595)
Activités d'investissement en immobilisations		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	83 803	60 465
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(112 089)	(134 283)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	8 038	9
Rentrées de fonds pour cessions futures de terrains	3 041	100
Déboursés pour l'assainissement environnemental	(1 830)	(537)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(19 037)	(74 246)
Activités de placement		
Rentrées de fonds pour le Fonds « Chambers Building »	248	1 416
Octroi de prêts à recevoir	(6 498)	(100)
Rentrées de fonds provenant de remboursements de prêts à recevoir	81	24
Acquisition de placements	(1 427)	(1 182)
Encaissement de placements	19 711	80 578
Flux de trésorerie provenant des activités de placement	12 115	80 736
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	748	(105)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	171 258	171 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	172 006	171 258
Représentés par :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	156 926	158 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	15 080	12 701
	172 006	171 258

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958) comme une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée dans la *Loi sur la capitale nationale* (2013), est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. La CCN encourage la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

En juillet 2015, la société d'État a reçu une instruction (C.P. 2015-1106) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La CCN satisfait aux exigences de cette instruction depuis 2015-2016.

En janvier 2026, la société a reçu une instruction (C.P. 2026-0010) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour se conformer à la politique d'approvisionnement « Achetez canadien » afin d'aligner ses politiques, lignes directrices et pratiques sur le Cadre stratégique de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien » et les instruments de politique publiés aux termes de l'article 6 de ce cadre, avec leurs modifications successives, d'une manière conforme à son mandat respectif; et de rendre compte de la mise en œuvre de la présente instruction dans son prochain plan d'entreprise. La CCN satisfait aux exigences de cette instruction depuis janvier 2026.

Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par l'entremise de ses responsabilités essentielles, sur lesquelles la CCN se fonde pour rendre des comptes au Parlement et à la population canadienne. Ses responsabilités essentielles se décrivent ainsi :

Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et les actifs du gouvernement fédéral satisfassent à ses besoins et à ceux de la population, et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine. La CCN élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification du transport interprovincial et facilite la réalisation des projets de transport.

Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et remet en état les terrains et actifs du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale. Elle veille également à ce que la population canadienne profite des terrains et des actifs du gouvernement fédéral en y ayant accès de façon sécuritaire, convenable et durable. En sa qualité d'intendante des résidences officielles, elle veille à ce que les lieux de résidence des têtes dirigeantes du Canada soient convenables et offrent un cadre inspirant pour la tenue des activités et des cérémonies de l'État.

Services internes

Afin de pouvoir s'acquitter de ses responsabilités en matière de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui appuient la réalisation de ses activités et la gestion des ressources à l'échelle de l'organisation. Ces fonctions soutiennent : la gestion des ressources financières et humaines; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services juridiques; et les services des technologies de l'information et de géomatique.

2. Conventions comptables importantes

A. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers ainsi que les passifs. Les actifs non financiers, normalement utilisés pour fournir des services futurs, sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets (dette nette), mais sont ajoutés aux actifs financiers (dette nette) nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs présentées au titre d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre de revenus et charges de l'exercice. La durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, la provision pour assainissement environnemental, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les avantages sociaux futurs, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et la comptabilisation des passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative des estimations de la direction.

Données budgétaires

Les données budgétaires pour 2025-2026, présentées dans le *Plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030*, sont incluses à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette).

B. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements hautement liquides. Ces placements, dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date de leur acquisition, sont comptabilisés au coût. La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés sont sujets à des restrictions externes qui spécifient le but pour lequel ils doivent être utilisés.

C. Prêts à recevoir

La CCN comptabilise un prêt à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'elle prend en charge les risques et acquiert les droits qui sont associés au remboursement du capital et, le cas échéant, au paiement des intérêts à l'égard de ce prêt.

La constatation initiale d'un prêt coïncide avec la sortie de fonds par la CCN. Les prêts sont initialement comptabilisés au coût par la CCN lors de l'octroi du prêt. La CCN évalue, à chaque date de clôture, s'il existe des indications de moins-value. S'il y a lieu, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de présenter le prêt au moindre de son coût et de sa valeur de recouvrement nette. Lorsque la CCN conclut que le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, le montant de cette perte est porté directement en diminution de la valeur comptable du prêt. Lorsqu'un prêt consenti par la CCN est radié en totalité ou en partie, cette radiation constitue une constatation définitive d'une perte.

Les intérêts créditeurs sur les prêts consentis par la CCN sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsqu'ils sont gagnés. Dans les cas où le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr, la CCN cesse la comptabilisation des intérêts créditeurs jusqu'à ce que les conditions de recouvrement soient rétablies.

D. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de 365 jours ou moins ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme pourraient inclure des instruments du marché monétaire, tels que des acceptations bancaires, des certificats de placement garanti et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme pourraient se composer d'obligations émises par le gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et des autorités municipales. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date de clôture, la CCN évalue s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

E. Actifs destinés à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis avant la date de clôture :

- i. la vente de l'actif est approuvée,
- ii. l'actif est en état d'être vendu,
- iii. l'actif est destiné à être vendu est du domaine public,
- iv. il existe un marché actif pour ce type de bien,
- v. un plan est en place pour la vente de l'actif, et
- vi. il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera conclue dans l'année suivant la date de clôture.

L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon la moins élevée des deux.

F. Provision pour assainissement environnemental

La CCN comptabilise une provision pour assainissement environnemental et passe en charges les coûts associés à l'assainissement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale; la contamination dépasse la norme environnementale; la CCN est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Cependant, lorsque les critères pour comptabiliser un passif sont satisfaits et que la contamination s'est produite avant l'acquisition du terrain par la CCN, les coûts associés à l'assainissement qui sont nécessaires pour préparer les terrains aux fins de leur utilisation prévue font partie intégrante du coût d'acquisition du terrain et sont capitalisés sous le poste « Terrains » à la note 13. Quand les travaux sont en cours, les dépenses d'entretien et de surveillance sont une partie intégrante de la stratégie de décontamination pour un site contaminé, l'estimation du passif inclut les coûts de ces activités.

La CCN prévoit que des avantages économiques futurs seront abandonnés lorsqu'il y a des risques pour la santé et la sécurité publiques, des projets de développement ou de ventes planifiés, des documents rendus publics ou des décisions du Conseil du Trésor démontrant que la CCN a une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire à son obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement du Plan de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de l'inflation, des nouvelles obligations en matière d'évaluation environnementale, des changements d'estimation de la part de la direction, des coûts réels engagés, des nouvelles sources de financement, des nouveaux projets, des avancées technologiques, des modifications de la législation et des progrès vers l'assainissement, le cas échéant.

G. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent l'estimé des coûts des activités nécessaires pour mettre hors service les immobilisations corporelles de manière permanente et selon les obligations juridiques correspondantes. Les obligations de la CCN représentent majoritairement des coûts estimés d'enlèvement de substances désignées, tel que l'amiante dans les édifices, ces coûts comprennent tous les coûts directement attribuables à l'enlèvement futur de cette substance désignée. Dans le cas des autres obligations, celles-ci comprennent les coûts estimatifs directement attribuables à l'enlèvement ou l'enfouissement de l'actif même.

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée quand tous les critères suivants sont satisfaits :

- a) il existe une obligation légale à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle,
- b) l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu,
- c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés
- d) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les coûts d'une obligation sont comptabilisés au passif ainsi qu'à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause de même montant que le passif. Les passifs sont ajustés annuellement sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation via les charges de désactualisation constatées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les coûts de mise hors service capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas reconnue dans les livres ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation serait passé en charge. Une obligation liée à la mise hors service peut également porter sur une immobilisation corporelle qui a été entièrement amortie, mais qui fait encore l'objet d'un usage productif. Le coût de mise hors service sera alors amorti sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation, qui aura fait l'objet d'une nouvelle estimation.

Lorsque les flux de trésorerie futurs requis pour régler un passif sont estimables, prévisibles et devraient se produire dans le futur, une technique de valeur actuelle est utilisée. Le taux d'actualisation utilisé est la courbe de rendement coupon zéro à la date de fin d'année, associé au nombre estimé d'années pour la mise hors service. Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée, ou des changements de réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

H. Avantages sociaux futurs

i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou de déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une charge au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN pour l'exercice.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

L'autre régime d'avantages sociaux des plus importants, à la CCN est celui des congés de maladie. La plupart des employés de la CCN accumulent des congés de maladie comme le prévoient leurs conditions d'emploi. La CCN comptabilise un passif et une charge au titre du coût des prestations futures des congés de maladie au cours de la période pendant laquelle les employés fournissent leurs services qui ouvrent droit aux prestations. Les obligations au titre des congés de maladie accumulés par les employés sont déterminées de manière actuarielle en utilisant l'approche du dernier entré, premier sorti et de l'estimation la plus probable de la direction concernant le taux d'actualisation, les données démographiques du personnel et l'utilisation que font les employés en service des droits de congé de maladie. Les gains (pertes) actuariels sont amortis de façon systématique sur la durée restante de la carrière active des employés visés par ces prestations de congé de maladie. Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail et les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN les autres régimes d'avantages sociaux, qui ont peu d'importance relative.

I. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de sa valeur. La réduction de valeur nette est alors passée en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations aux terrains et d'autres coûts d'aménagement sont capitalisés s'ils correspondent à la définition d'un actif et si un avantage économique futur leur est associé. Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ne sont pas amortissables.

Le coût de mise hors service des immobilisations corporelles est capitalisé et amorti sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation en cause. Une obligation liée à la mise hors service peut également porter sur une immobilisation corporelle qui a été entièrement amortie, mais qui fait encore l'objet d'un usage productif. Le coût de mise hors service sera alors amorti sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation, qui aura fait l'objet d'une nouvelle estimation.

Dans le cas de dispositions d'immobilisations corporelles, la différence entre le produit de disposition net réalisé et la valeur comptable nette de l'immobilisation est comptabilisée à titre de gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles dans l'état des résultats.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immobilisations corporelles	
Promenades, ponts et chaussées	25 ou 45 ans
Lieux historiques	20 ou 40 ans
Propriétés louées	20 à 40 ans
Parcs	20 à 40 ans
Immeubles d'administration et de services	20 ou 40 ans
Installations de loisirs	20 à 40 ans
Propriétés de développement	20 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, machinerie et équipement	5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans
Véhicules	5 à 15 ans

Les actifs non financiers comprennent les terres publiques et les ressources naturelles qui ont été achetées par la CCN. Certaines ressources non financières ne sont toutefois pas constatées comme des actifs dans les états financiers, par exemple, toutes les ressources naturelles et les terres publiques qui ont été données à la CCN.

J. Opérations interentités

Les opérations interentités sont des transactions entre des entités sous contrôle commun. Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations avec des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Elle effectue divers types de transactions, tels que des échanges d'actifs, de biens ou de services qui sont comptabilisés à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- Lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts fournis sont recouvrés, les transactions sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle est établie et acceptée par toutes les parties, ou
- Les transferts d'actifs ou de passifs pour une contrepartie symbolique ou sans contrepartie sont comptabilisés à la valeur comptable pour le prestataire, et à la valeur comptable ou à la juste valeur si la CCN est le bénéficiaire, ou
- Les biens et les services reçus à titre gracieux d'autres entités du secteur public ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

K. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services non monétaires, et ce, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services non monétaires sans contrepartie.

Les opérations non monétaires avec obligations de prestation pour la CCN, et possédant une contrepartie autre qu'en trésorerie, sont comptabilisées à la juste valeur des biens ou services reçus lors d'opérations entre parties non liées dans le cours normal des affaires et pour laquelle la valeur d'échange est considérée la même. Ce type d'opérations fait référence à des échanges de biens ou de services. Ces revenus sont comptabilisés lorsque le contrôle des avantages associés aux biens ou services a été transféré et que l'obligation de prestation pour la CCN est satisfaite.

Les opérations non monétaires et non réciproques sont comptabilisées à la juste valeur des biens ou services reçus lorsque la CCN reçoit un actif ou un service.

Les gains ou pertes résultant de transferts non monétaires sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

L. Revenus

Les revenus proviennent principalement des opérations de location et servitudes, de gains sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de frais d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus (par exemple, des contributions pour divers projets, des approbations fédérales pour l'utilisation des terrains et des revenus provenant des concessions).

Les opérations de location et de servitudes incluant les permissions d'occuper comprennent une obligation de prestation continue qui est satisfaite progressivement puisque la CCN a l'obligation de donner accès à un actif prédéterminé pendant la durée de l'accord. Entre autres, les opérations de location donnent accès à louer des bâtiments ou terrains de la CCN alors que les permissions d'occuper donnent un accès temporaire aux terrains de la CCN généralement pour des projets de construction effectués par le payeur. Le payeur reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par l'actif spécifique pendant toute la durée de l'accord en question. Ces revenus sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de l'accord. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

Les servitudes comprennent une obligation de prestation qui est satisfaite à un moment précis, soit l'octroi de la servitude au payeur puisque la CCN a transféré le contrôle des avantages associés à l'actif spécifique tel que prévu dans l'entente. Les revenus sont donc comptabilisés lors de l'octroi de la servitude.

Les frais d'accès aux usagers comprennent une obligation de prestation soit continue qui est satisfaite progressivement, soit à un moment précis dépendamment du type d'accès. La CCN a l'obligation de donner accès à un actif spécifique tel que les pistes de ski de fonds du parc de la Gatineau, le camping du lac Philippe, les plages du parc de la Gatineau ou à tout autre actif de la CCN pour un événement. Ces différents types d'accès sont soit quotidiens, soit pour quelques jours ou encore quelques mois. Les revenus sont comptabilisés à un moment précis pour les accès journaliers et pour quelques jours, ou de manière linéaire sur la durée de l'accès pour ceux dont la période s'échelonne sur plusieurs mois. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

Les recouvrements comprennent une obligation de prestation continue qui est satisfaite progressivement puisque la CCN a l'obligation de fournir et ce pendant toute la durée de l'accord, soit un service, tel l'entretien de terrains qui n'appartiennent pas à la CCN, ou la construction ou l'amélioration d'immobilisations corporelles pour lesquelles la tierce partie ou la CCN a le contrôle.

La CCN conclut des ententes de recouvrements avec des tierces parties, généralement des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Les ententes avec les entités du secteur public sont effectuées à la juste valeur des services rendus dans le cours normal des affaires. Les revenus sont comptabilisés soit selon les modalités du contrat ou lorsque les dépenses sont encourues par la CCN. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

La majorité des autres revenus sont considérés comme des revenus non récurrents. Puisque ces revenus peuvent différer d'un exercice à l'autre, les revenus sont constatés lorsque l'obligation de prestation sera satisfaite. Voir note 14 pour plus de détails.

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie ainsi que sur les placements.

M. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que pour les acquisitions et améliorations d'immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé.

N. Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produiront ou non. S'il est probable qu'un événement futur confirme qu'un passif a été engagé à la date de clôture et que la CCN puisse établir une estimation raisonnable du montant en cause, un passif éventuel est comptabilisé dans l'état de la situation financière et la charge correspondante est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé selon sa nature. Si la probabilité de la survenance de l'événement futur déterminant ne peut être établie ou s'il est probable qu'il se produira mais que le montant du passif ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable du montant ou qu'un montant a été comptabilisé, mais que la CCN est exposée à un passif qui est supérieur au montant comptabilisé, l'éventualité est présentée à aux notes 8 et 19.

O. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin de réduire au minimum l'effet sur ses résultats et sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, présentés à la note 20, n'effectue aucune opération à des fins spéculatives et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances, des prêts à recevoir et des placements. Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du passif lié au train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée qui est incluse dans les autres passifs.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

A. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 156,9 millions de dollars (158,6 millions en 2025) d'encaisse, investis à un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,1 % (4,7 % en 2025).

B. Placements

Au 31 mars 2026, les placements de portefeuille incluent des titres de gouvernements provinciaux totalisant 11,3 millions de dollars (31,0 millions en 2025) investis à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,0 % (4,9 % en 2025).

	2026		2025	
	Coût amorti	Cours du marché	Coût amorti	Cours du marché
Gouvernements provinciaux	11 283	11 174	10 992	10 974
Certificats de placement garanti	–	–	20 000	20 000
	11 283	11 174	30 992	30 974

C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2026, parmi la trésorerie et les équivalents de trésorerie, 97,0 millions de dollars (76,2 millions en 2025) étaient inscrits à des comptes spéciaux dont l'utilisation est désignée à l'interne et réservée à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

	2026	2025
Revitalisation des actifs de la CCN (EEA 2022)	32 558	–
Revitalisation des actifs de la CCN (budget 2020)	5 760	21 013
Fonds vert	20 145	21 545
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF)	15 524	6 098
Projet TramGO	9 182	–
Aménagement du parc riverain de la berge sud	3 475	4 133
Commémoration pour la Mission du Canada en Afghanistan	3 292	3 569
Commémoration pour les membres du Service extérieur ayant perdu la vie à l'étranger	2 733	3 713
Commémoration pour les Victimes du Communisme	1 141	1 214
Réaménagement des terrains industriels situés sur la berge nord de la rivière des Outaouais	3 233	3 140
Autres	–	11 807
	97 043	76 232

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

La trésorerie et équivalents de trésorerie affectés sont composés des éléments suivants :

	2026	2025
Fonds « Chambers Building »	8 667	8 419
Dépôt pour cessions futures de terrains	5 866	2 493
Train léger sur rail	547	1 789
	15 080	12 701

Fonds « Chambers Building »

Tel qu'indiqué dans le bail foncier du 40, rue Elgin (l'édifice Chambers), ce fonds administré par la CCN provient de contributions de l'ancien locataire et a pour objectif de financer l'apport d'améliorations futures à cet immeuble. Un passif connexe est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté à la note 12.

5. Créances

	2026	2025
Clients - Ministères et organismes gouvernementaux	25 313	7 239
Opérations de location	6 753	6 634
Clients - autres	13 784	7 836
	45 850	21 709
Provision pour créances douteuses	(2 306)	(2 458)
	43 544	19 251

6. Prêts à recevoir

Au 31 mars 2026, le solde des prêts à recevoir par la CCN est de 6,8 millions de dollars (0,3 million en 2025). Ce solde est principalement composé d'un prêt relié à la location commerciale d'un immeuble détenu par la CCN. Ce prêt vise à financer des améliorations locatives requises par le preneur. Le prêt porte intérêt à un taux annuel de 6,18 % et est remboursable sur une période de 25 ans, selon des versements mensuels. Le prêt n'inclut aucune clause libératoire ni de garantie. Au 31 mars, il n'y a aucune provision pour moins-value à reconnaître.

7. Créditeurs et charges à payer

	2026	2025
Comptes fournisseurs et courus - autres	36 564	31 246
Salaires et avantages sociaux	5 358	4 800
Comptes fournisseurs et courus - Ministères et organismes gouvernementaux	3 825	2 507
	45 747	38 553

8. Provision pour assainissement environnemental

À partir de son cadre de gestion environnementale, la CCN a élaboré une approche fondée sur les risques pour la gestion de ses sites contaminés. L'approche est un outil de gestion proactive qui permet de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour caractériser et classer par ordre de priorité les sites contaminés et ainsi identifier les sites prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. Afin de les classer par ordre de priorité, les 1 640 sites appartenant à la CCN ont fait l'objet d'évaluations environnementales préliminaires qui consistaient principalement à examiner l'historique du terrain et son utilisation actuelle. Puis, pour les sites plus à risque, des analyses initiales ou détaillées ont été effectuées afin de confirmer le degré de contamination.

Au 31 mars 2026, les sites appartenant à la CCN sont classifiés comme suit :

	2026	2025
Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale		
Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel	41	43
Autres sites contaminés	222	218
Total des sites contaminés au-dessus de la norme environnementale	263	261
Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale	1 377	1 368
Total des sites détenus par la CCN	1 640	1 629

Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale

La CCN a identifié 263 sites (261 en 2025) dont la contamination dépasse la norme environnementale. Les terrains du portefeuille de la CCN ont été principalement contaminés par d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La contamination associée à ces anciens sites industriels et commerciaux est de sources multiples, les principaux contaminants étant des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers, de composés volatils (p. ex. méthane) ainsi que des composés organiques (p. ex. trichloroéthène).

Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel

Un total de 41 sites (43 en 2025) sont inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel.

Un passif de 97,7 millions de dollars (74,0 millions en 2025) a été comptabilisé dans la provision pour assainissement environnemental dans l'état de la situation financière. Ce passif représente la meilleure estimation de la direction du montant nécessaire pour effectuer l'assainissement environnemental fondé sur l'information disponible à la date de clôture. De ce passif, 76,0 millions de dollars (52,3 millions en 2025) ont été capitalisés au coût des terrains et la différence a été passée en charges durant l'exercice au cours duquel le passif a été comptabilisé. La technique d'évaluation du passif est fondée sur la valeur estimative des travaux de décontamination. Le passif est ajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation, selon le taux de la Banque du Canada. Le taux d'inflation utilisé en 2026 est de 2,3 % (2,3 % en 2025).

Par ailleurs, la CCN évalue à 593,0 millions de dollars (633,7 millions en 2025) les passifs éventuels non comptabilisés. Ces passifs éventuels correspondent aux travaux d'assainissement pour lesquels une évaluation environnementale suffisante existe afin d'estimer raisonnablement le passif. Cependant, la survenance d'un événement futur susceptible de dénouer l'incertitude ne peut être déterminée et dépend, par exemple, de l'utilisation prévue pour le terrain, de l'obtention du financement, de la consultation ou de l'approbation de tiers et/ou d'organismes de réglementation.

Autres sites contaminés

Pour les 222 sites restants (218 en 2025), la contamination dépasse la norme environnementale. Cependant, aucun passif n'a été comptabilisé parce que la direction juge que ces sites ne sont pas une priorité pour les raisons suivantes : il n'y a aucun enjeu de santé ou de sécurité publique; aucun projet de développement ou de vente n'a été planifié pour ces sites; il est improbable que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il s'agit de sites sécurisés; ou la CCN n'a pas suffisamment d'information pour évaluer un passif. Un site sécurisé est un site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de remise en état ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale

Pour la majorité des sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale, les évaluations environnementales préliminaires ont révélé qu'ils n'étaient nullement contaminés ou que la contamination était conforme à la norme environnementale. Approximativement 16 % (15% en 2025) de ces sites ne peuvent être classifiés à cause du manque d'information de nature environnementale à leur sujet. Cependant, compte tenu de l'évaluation préliminaire de l'historique de leur utilisation, ces sites ne constituent pas une priorité, étant donné qu'ils ne posent pas de risque pour la santé ou la sécurité publique.

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La CCN a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans les bâtiments, ainsi que d'autres enlèvements d'infrastructures liés à la mise hors service d'immobilisations. Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

	2026		2025	
	Substances désignées ¹	Autres ¹	Total	Total
Solde d'ouverture – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	27 849	1 335	29 184	26 498
Nouveaux passifs	139	–	139	2 747
Passifs réglés	(779)	–	(779)	(900)
Charge de désactualisation ²	880	–	880	851
Ajustement dû au changement de taux d'actualisation	(3 365)	–	(3 365)	(12)
Solde de clôture – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	24 724	1 335	26 059	29 184

¹ Ces catégories sont liées à la nature de la mise hors service.

² La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Le total estimatif des dépenses non actualisées sur lesquelles se fonde l'estimation du passif représente approximativement 36,0 millions de dollars au 31 mars 2026 (36,0 millions en 2025).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant actualisé de l'obligation sont les suivantes :

	2026	2025
Taux d'actualisation	2,59 % à 3,95 %	2,46 % à 3,27 %
Période d'actualisation et de règlement	1 an à 39 ans	1 an à 40 ans
Taux d'inflation à long terme	2 %	2 %

10. Revenus reportés

Les revenus reportés sont composés des éléments suivants :

	2026	2025
Revenus de location reportés	16 837	8 356
Revenus de permission d'occuper reportés	2 396	1 302
Crédits parlementaires pour diverses initiatives	11 436	1 320
Revenus reportés pour la construction de monuments	7 166	9 423
Autres revenus reportés	5 779	14 645
	43 614	35 046

Les revenus de location reportés incluent la location d'un terrain commercial pour une période de 99 ans au montant de 8,7 millions de dollars (aucun en 2025) et qui se terminera en 2125. Cette initiative s'inscrit dans le Plan fédéral des terrains publics pour des logements. De plus, les revenus de location reportés correspondent principalement à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de quatre différents baux de location de terrains. Ce montant s'élève à 7,4 millions de dollars (7,8 millions en 2025). La valeur actualisée pour les contrats en cours a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 4,0 %, 4,27 %, 6,01 % et 6,5 %. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, et ce, jusqu'en 2075.

Les crédits parlementaires pour diverses initiatives de 11,4 millions de dollars (1,3 million en 2025) correspondent principalement au projet TramGo, et les revenus reportés pour la construction de monuments de 7,2 millions de dollars (9,4 millions en 2025) correspondent principalement à une contribution d'Anciens Combattants Canada de 3,3 millions de dollars (3,6 millions en 2025) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici 2028-2029 et une contribution d'Affaires Mondiales Canada de 2,7 millions de dollars (3,7 millions en 2025) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici la fin 2026-2027.

11. Avantages sociaux futurs

A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser à ce régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigé des employeurs pour 2025 et 2026 était en fonction de la date à laquelle les employés sont devenus participants au régime de retraite de la fonction publique. Pour les dates de participation avant 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,01 fois en 2025). Pour les dates de participation commençant le 1er janvier 2013 ou après, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2025). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au régime au cours de l'exercice :

	2026	2025
Cotisations de la CCN	5 786	6 494
Cotisations des employés	5 670	6 332

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées au coût de la vie.

B. Autres régimes d'avantages sociaux

À la date de l'état de la situation financière, les renseignements relatifs aux régimes d'avantages sociaux de la CCN autres que le régime de retraite sont les suivants :

	Indemnités de congé de maladie	Indemnités de départ	Indemnités pour accidents de travail	Indemnités de congé parental ou de maternité	2026	2025
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	9 030	451	382	539	10 402	10 207
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(797)	10	72	(168)	(883)	735
Indemnités versées au cours de l'exercice	(320)	(78)	(131)	–	(529)	(540)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	7 913	383	323	371	8 990	10 402

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus.

Obligation au titre des congés de maladie

La CCN a constitué une obligation quant à la prestation des congés de maladie rémunérés de ses employés. L'évaluation actuarielle la plus récente relative aux obligations au titre des congés de maladie a été effectuée par un actuaire indépendant en date du 31 mars 2026. L'approche utilisée par l'actuaire pour le calcul de l'obligation est celle du dernier entré, premier sorti.

La durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des employés est évaluée à 16 ans (16 ans en 2025).

Les hypothèses clés utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle relative aux obligations au titre des congés de maladie incluent un taux d'actualisation de 3,51 % (2,97 % en 2025), un taux d'augmentation de salaire économique de 2,0 % en 2026 (2,25 % en 2025) et un taux d'augmentation de salaire économique de 2,0 % par année pour les années 2027 et suivantes (2,0 % en 2025).

Au cours de l'exercice, la CCN a procédé à des réductions permanentes des effectifs qui constituent une réduction partielle de régime. L'effet actuariel de cette réduction de régime a eu pour effet de diminuer l'obligation au titre des congés de maladie de 0,7 million de dollars. De plus, cette réduction de régime a entraîné un gain actuariel de 1,4 million de dollars, lequel a été comptabilisé dans les résultats de l'exercice. Cette variation est de nature ponctuelle et non de l'expérience normale ou de l'évolution démographique des employés.

L'information sur ces congés de maladie comprend ce qui suit :

	2026	2025
Obligation au titre des congés de maladie constitués au début de l'exercice	3 364	3 695
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	847	559
Charge d'intérêt sur l'obligation	108	132
Gain actuariel sur l'obligation	(322)	(693)
Gain actuariel pour réduction partielle de régime	(661)	–
Congés de maladie utilisés au cours de l'exercice	(320)	(329)
Obligation au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	3 016	3 364
Gain actuariel non amorti	4 897	5 666
Passif au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	7 913	9 030

12. Autres passifs

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

	2026	2025
Fonds « Chambers Building » ¹	8 687	8 442
Dépôt pour cessions futures de terrains	5 866	2 493
Train léger sur rail	1 267	2 509
Autres	215	971
	16 035	14 415

¹ Le montant représente un fonds pour des améliorations futures en capital. Voir note 4 pour plus de détails.

13. Immobilisations corporelles

Coût					Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions/ Ajustements ^{1,3}	Dispositions	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Dépense d'amortissement	Dispositions/ Ajustements	Solde de fermeture	
Terrains ¹	388 964	27 370	211	416 123	-	-	-	-	31 mars 2025
Immeubles et infrastructures ^{2,3}									31 mars 2026
Promenades, ponts et chaussées	399 132	27 690	3	426 819	206 235	7 598	-	213 833	192 897
Lieux historiques	157 126	8 191	-	165 317	75 886	2 690	-	78 576	81 240
Propriétés louées	281 596	12 864	335	294 125	112 806	6 028	126	118 708	168 790
Parcs	193 517	23 223	-	216 740	97 832	5 101	-	102 933	95 685
Immeubles d'administration et de services	99 510	39 483	-	138 993	23 063	2 257	-	25 320	76 447
Installations de loisirs	38 843	918	-	39 761	17 705	1 144	-	18 849	21 138
Propriétés de développement	21 632	598	-	22 230	14 550	786	-	15 336	7 082
Améliorations locales	15 360	591	-	15 951	13 072	238	-	13 310	2 288
Matériel ²									
Mobilier, machinerie et équipement	11 678	2 361	2	14 037	7 497	475	-	7 972	4 181
Matériel informatique et logiciels	11 496	-	-	11 496	11 338	80	-	11 418	158
Véhicules	2 469	21	43	2 447	1 654	164	43	1 775	815
	1 621 323	143 310	594	1 764 039	581 638	26 561	169	608 030	1 039 685

¹ Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (0,2 million en 2025) d'expropriation foncière non réglée.

²² Le coût total des immeubles et infrastructures et matériel incluent 151,9 millions de dollars (123,3 millions en 2025) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

³ L'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles et déboursés pour le nettoyage environnemental présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 24,3 millions de dollars (18,7 millions en 2025) pour l'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles qui demeurent impayées au 31 mars ainsi qu'un montant de -23,2 millions de dollars (3,9 millions en 2025) pour des opérations non monétaires effectuées au cours de l'exercice.

14. Revenues

Opérations de location et servitudes

Les revenus de location et servitudes sont composés des éléments suivants :

	2026	2025
Opérations de location		
Commercial	16 643	16 365
Résidentiel	3 764	3 882
Agricole	1 728	1 567
	22 135	21 814
Recouvrement de paiements en remplacement d'impôts	3 269	2 992
Servitudes et permissions d'occuper	2 486	2 622
	27 890	27 428

Recouvrements

Les recouvrements de 12,7 millions de dollars (8,4 millions en 2025) incluent principalement 7,1 millions de dollars (1,9 million en 2025) pour une contribution provenant du Fonds Purge LGBT afin de couvrir les coûts de construction du Monument 2ELGBTQI+ qui devrait être terminé d'ici la fin 2026-2027.

Autres revenus

Les autres revenus de 11,5 millions de dollars (13,7 millions en 2025) incluent 5,8 millions de dollars (3,6 millions en 2025) pour des améliorations effectuées aux luminaires routiers le long du corridor du canal Rideau. Ce montant fait référence à une contribution de la Ville d'Ottawa qui est payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux et qui totalisera approximativement 10,0 millions de dollars d'ici la fin du projet. Ce revenu a une obligation de prestation continue qui est satisfaite progressivement au fur et à mesure que les dépenses sont encourues par la CCN. Les revenus sont donc comptabilisés au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

15. Charges par objet

Résumé des charges ventilées par objet :

	2026 Budget	2026 Réel	2025 Réel
Biens et services	91 662	70 895	64 881
Salaires et avantages sociaux	71 583	70 850	69 040
Amortissement	26 346	26 561	26 126
Paievements en remplacement d'impôts	12 871	14 318	14 494
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	–	217	292
	202 462	182 841	174 833

Les antiquités et les œuvres d'art sont surtout constituées de monuments, de peintures, de meubles et de sculptures acquis ou construits par la CCN, et celles reçues sous forme de dons à la CCN. Celles-ci ne sont pas comptabilisées comme immobilisations corporelles, mais plutôt comme charges au poste « Biens et services ». Les biens reçus sous forme de dons sont mesurés à la juste valeur marchande, alors que ceux acquis ou construits par la CCN sont mesurés au coût.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments, acquis ou construits par la CCN, représentaient 8,3 millions de dollars (3,6 millions en 2025).

16. Crédits parlementaires

	2026	2025
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation		
Montant reçu durant l'exercice	97 294	90 503
Montant reçu pour l'exercice précédent	(1 184)	(1 331)
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	4 463	1 184
Montant différé à l'exercice suivant	(11 436)	(1 320)
Montant différé de l'exercice précédent	1 669	675
	90 806	89 711
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles		
Montant reçu durant l'exercice	83 803	60 465
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	16 450	–
Montant différé de l'exercice précédent	10 879	14 134
	111 132	74 599
Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice	201 938	164 310

17. Droits contractuels

Les droits contractuels sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Depuis sa création, la CCN a acquis des propriétés, dont plusieurs étaient considérées comme faisant partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). Pour s'assurer que leur aménagement est conforme au mandat d'intendance de la région de la capitale nationale de la CCN, certaines propriétés ont été ajoutées au portefeuille immobilier pour ouvrir des possibilités d'aménagement durable et convenable, dont l'offre de baux fonciers à long terme.

i. Baux fonciers

Dans certains cas, des baux fonciers ont été consentis pour permettre la location du terrain pour une période durant laquelle les locataires pourraient construire des infrastructures à leur usage pendant la durée du bail. À la fin du bail, les infrastructures seraient cédées à la CCN sans frais, conformément à l'entente, sauf si le bail est renouvelé.

Les infrastructures construites dans le cadre de ces baux fonciers, définies comme intérêts à bail, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la CCN. Les intérêts à bail seront comptabilisés comme des immobilisations corporelles une fois que les infrastructures seront cédées à la CCN à la fin du bail.

Actuellement, la CCN est détentrice de 11 baux fonciers pour lesquels elle possède un droit contractuel à des avantages économiques futurs. Une évaluation fiable de l'impact financier sur les états financiers lorsque ces infrastructures seront obtenues à la fin de leurs baux respectifs ne peut pas encore être établie, toutefois, on s'attend à ce que l'impact financier soit significatif.

Fin du bail	Type d'immeubles
2039	Hôtel
2049	Hôtel
2056	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2061	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2063	Logements résidentiels avec espace commercial
2065	Logements résidentiels avec espace commercial
2068	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2068	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2069	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2075	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2125	Condominiums résidentiels

ii. Autres droits contractuels

Les autres droits contractuels de la CCN proviennent surtout du droit de recevoir des revenus locatifs, ainsi que d'autres revenus en lien avec le projet de train léger sur rail. Le tableau suivant résume les autres droits contractuels de la CCN pour les cinq prochains exercices et les suivants :

	Baux ^A	Autres	Total
2026-2027	13 614	700	14 314
2027-2028	12 836	700	13 536
2028-2029	10 869	5 723	16 592
2029-2030	7 613	–	7 613
2030-2031	5 628	–	5 628
2031 et suivants	105 407	–	105 407

^A Certains baux commerciaux, comportant différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2059, incluent des clauses de revenus futurs en fonction des revenus opérationnels des locataires. Puisque ceux-ci sont incertains et qu'une valeur fiable ne peut être établie, ils ne figurent pas dans les droits contractuels ci-dessus.

18. Obligations contractuelles

La CCN a conclu des contrats pour des dépenses de fonctionnement : la prestation de services de 85,7 millions de dollars (62,3 millions en 2025) et d'autres obligations diverses de 5,7 millions de dollars (5,9 millions en 2025). Ces contrats, qui totalisent 91,4 millions de dollars (68,2 millions en 2025), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2044. Ces contrats sont principalement liés à des services informatiques et à la gestion et à l'entretien d'une partie des terrains et des propriétés de la CCN.

La CCN a aussi conclu des contrats pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 72,4 millions de dollars (121,9 millions en 2025).

Les contrats ci-dessus incluent une valeur totale de 16,5 millions de dollars (17,9 millions en 2025) conclus avec des entités apparentées à la CCN. Ces contrats sont principalement liés à une acquisition future et à un bail de location de bureaux avec Services Publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Les paiements annuels minimaux approximatifs dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et les suivants s'établissent comme suit :

	Opérations			Capital	Total
	Prestation de services	Autres	Sous-total		
2026-2027	34 995	457	35 452	61 269	96 721
2027-2028	16 177	1 824	18 001	823	18 824
2028-2029	13 553	604	14 157	625	14 782
2029-2030	10 947	583	11 530	646	12 176
2030-2031	5 529	562	6 091	667	6 758
2031 et suivants	4 516	1 699	6 215	8 410	14 625

19. Passifs éventuels

Dans le cours normal des affaires et en raison du fait que la CCN est propriétaire de terrains dans la région de la capitale nationale, des réclamations ont été déposées contre la CCN pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé et le dénouement est indéterminable pour un montant de 12,4 millions de dollars (22,0 millions en 2025), cela exclut les intérêts et autres frais. Ces réclamations résultent principalement de blessures personnelles qui seraient survenues sur les terrains de la CCN, ainsi, cette dernière se retrouve souvent parmi les parties nommées dans le litige. Pour gérer ce risque juridique, la CCN déposera des demandes contre défendeurs, des demandes reconventionnelles et des demandes de tierces parties, le cas échéant. En raison de la longue procédure judiciaire, les résultats sont souvent indéterminables jusqu'à ce que la réclamation soit réglée complètement. Néanmoins, la direction est d'avis qu'aucune de ces réclamations n'entraînera de règlements (aucun passif comptabilisé en 2025). Les règlements éventuels des réclamations dont on ne peut prévoir l'issue ou le déboursé potentiel seront imputés à l'exercice au cours duquel ils deviennent probables.

20. Instruments financiers

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances (excluant les taxes à recevoir), des prêts à recevoir et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2026	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	156 926	158 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	15 080	12 701
Créances	40 626	17 170
Prêts à recevoir	6 756	339
Placements	11 283	30 992
	230 671	219 759

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements sûrs tels que des titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisqu'un nombre considérable de clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, avant de conclure des baux, le crédit de tous les nouveaux locataires est évalué. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Le risque de crédit associé aux prêts est atténué par la qualité de crédit des locataires, car la majorité de ceux-ci sont des locataires établis avec lesquels l'organisation entretient une relation d'affaires de longue date démontrant un historique de paiement satisfaisant.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement fédéral et provincial et des certificats de placement garanti (note 3).

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison du bon dossier de crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Au 31 mars 2026, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 81 % (65 % en 2025) du montant total recouvrable.

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses, au 31 mars :

	2026	2025
Âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	40 656	13 287
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	102	1 244
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	175	2 639
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	4 917	4 539
	45 850	21 709
Provision pour créances douteuses	(2 306)	(2 458)
	43 544	19 251

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les conditions économiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés trimestriellement pour déterminer du moment où les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants en diminution des créances. Les créances en souffrance depuis plus de 90 jours sont entre autres constituées d'ententes de paiement à long terme liées à des baux commerciaux ou d'ententes de remboursement de report de loyers commerciaux qui totalisaient 1,4 million de dollars au 31 mars (1,5 million en 2025). Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été provisionnés sont comptabilisés à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN :

	2026	2025
Provision pour créances douteuses		
Solde au début de l'exercice	2 458	2 021
Charge pour créances douteuses	585	904
Montants radiés et recouvrements	(737)	(467)
Solde à la fin de l'exercice	2 306	2 458

Chaque trimestre, la CCN examine et ajuste au besoin la provision pour créances douteuses et est d'avis qu'elle est suffisante pour couvrir les risques de non-paiement.

Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance ou déprécié au 31 mars 2026 (aucun en 2025).

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant les plans de financement et de dépenses et en les surveillant, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie.

Le niveau de risque de liquidité demeure faible, ce qui est comparable à l'exercice précédent et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars :

	2026	2025
Créditeurs et charges à payer		
Moins de 90 jours	28 904	25 482
De 90 à 365 jours	14 940	11 500
Plus de 365 jours	1 903	1 571
	45 747	38 553
Autres passifs - Expropriation foncière non réglée (note 12)		
Plus de 365 jours	215	212
	45 962	38 765

C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars :

	2026	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	156 926	158 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	15 080	12 701
Placements	11 283	30 992
	183 289	202 250

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités nécessaires à la bonne marche de ses activités pour l'exercice en cours. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2026 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeures constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient varié de 0,8 million de dollars (1,0 million en 2025).

L'approche concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés est identique à celle adoptée par la CCN pour la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2026 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeures constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie affectés pour la même période auraient varié d'un montant négligeable (montant négligeable en 2025).

Les placements comprennent des obligations de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne pondérée de 4,9 années (5,0 années en 2025). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Pour la trésorerie et équivalents de trésorerie, le risque de taux d'intérêt a augmenté par rapport à l'exercice précédent, les taux ayant subi une baisse durant l'exercice. Pour les placements, le risque de taux d'intérêt a également augmenté, le taux effectif moyen pondéré ayant diminué de 4,9 % en 2024-2025 à 3,0 % en 2025-2026. Pour atténuer ce risque, la CCN surveille de près les variations des taux d'intérêt et ajuste ses investissements en conséquence. Il n'y a eu aucun autre changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

21. Opérations entre apparentés

Au terme de la propriété commune, la CCN est apparentée à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada, et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. De plus, les apparentés comprennent les principaux dirigeants et leurs proches parents ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la CCN. Cela comprend tous les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote et l'équipe de la haute direction, ainsi que leurs proches parents.

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ses apparentés. Ces opérations, comptabilisées à la valeur d'échange, découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 15,5 millions de dollars (15,1 millions en 2025) ont été engagées pour des services publics, la location de locaux, l'achat de services et d'immobilisations corporelles avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et des revenus de 10,5 millions de dollars (13,2 millions en 2025) ont été gagnés provenant de recouvrements, de prestations de services et d'opérations de location.

Les soldes à recevoir et à payer aux ministères et organismes gouvernementaux à la fin de l'exercice sont détaillés dans les notes 5 et 7. Des montants sur les obligations contractuelles entre apparentés sont également détaillés à la note 18.

La CCN détient deux baux commerciaux avec SPAC pour une valeur nominale d'un dollar qui se détaillent comme des locations d'un terrain et d'un immeuble commercial.

Durant l'exercice, la CCN a reçu des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada et ces coûts sont non attribués. Ces services reçus gratuitement, qui sont non significatifs, n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

22. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice.

Commission de la capitale nationale

100 – 12 rue York, Ottawa (Ontario), Canada K1N 5S6
Téléphone : 613-239-5000 • Sans frais : 1-800-465-1867
Télécopieur : 613-239-5063 • Courriel : info@ncc-ccn.ca
www.ncc-ccn.gc.ca

Commission de la capitale nationale
Rapport annuel 2025-2026
Numéro de catalogue : W91E-PDF